

Liste des délibérations du conseil de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg du 27 mars 2025
--

Délibération n°2025/14 : Approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 27 février 2025, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2025/15 : Modification de la composition du bureau communautaire.

Délibération n°2025/16 : Approbation du fonds de concours en faveur de la commune de BEAUMONT EN ARGONNE.

Délibération n°2025/17 : Approbation du fonds de concours en faveur de la commune de REMILLY AILLICOURT.

Délibération n°2025/18 : Approbation du fonds de concours en faveur de la commune de MOIRY.

Délibération n°2025/19 : Approbation du fonds de concours en faveur de la commune de LES DEUX VILLES.

Délibération n°2025/20 : Approbation du fonds de concours en faveur de la commune de VAUX LES MOUZON.

Délibération n°2025/21 : Approbation du fonds de concours en faveur de la commune de MATTON ET CLEMENCY.

Délibération n°2025/22 : Organisation du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) avec Ardenne Métropole.

Délibération n°2025/23 : Approbation de l'évolution du tableau des emplois.

Délibération n°2025/24 : Versement des cotisations 2025 aux structures extérieures.

Délibération n°2025/25 : Autorisation de versement d'une subvention pour le projet CLEE avec les collèges / lycées.

Délibération n°2025/26 : Acceptation de refacturation des frais administratifs 2024 au budget annexe des déchets SICOM.

Délibération n°2025/27 : Attributions de compensations dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Délibération n°2025/28 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget principal

Délibération n°2025/29 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal.

Délibération n°2025/30 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe des déchets.

Délibération n°2025/31 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe des déchets.

Délibération n°2025/32 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan ».

Délibération n°2025/33 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Bâtiments d'activité Economique Blagny-Carignan ».

Délibération n°2025/34 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « cellules artisanales Douzy ».

Délibération n°2025/35 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « cellules artisanales Douzy ».

Délibération n°2025/36 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan ».

Délibération n°2025/37 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan ».

Délibération n°2025/38 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « ZAC de Douzy ».

Délibération n°2025/39 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « ZAC de Douzy ».

Délibération n°2025/40 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « zone industrielle de Mouzon ».

. **Délibération n°2025/41 :** Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « zone industrielle de Mouzon ».

Délibération n°2025/42 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « cellules grandes grèves – ZAC de Douzy ».

. **Délibération n°2025/43 :** Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « cellules grandes grèves – ZAC de Douzy ».

Délibération n°2025/44 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy ».

Délibération n°2025/45 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy ».

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 53 Pouvoirs : 6 Votants : 59	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Le quorum étant atteint (53 présents et 6 pouvoirs (59) votants), le Président ouvre la séance à 19h00, à la salle des fêtes de Blagny ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Il est fait rappel de l'ordre du jour de la séance, qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 20 mars 2025.

Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;

à l'unanimité :

DESIGNE Mme Frédérique KRETZMEYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

à la majorité moins deux votes contre et 4 abstentions

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 27 février 2025, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil communautaire en date du 20 mars 2025 ;

Les conseillers communautaires prennent connaissance des décisions du président et du bureau communautaire.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:04:49 +0200
Ref:8555016-12847270-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 53 Pouvoirs : 6 Votants : 59	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Suite à la démission de M Marc WATHY, deuxième vice-président en charge des déchets et du personnel et conformément au code général des collectivités territoriales (art. L 5211-2), le poste de 2^{ème} vice-président ne saurait rester vacant.

La compétence du conseil communautaire est de fixer la composition du bureau, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Pour mémoire le bureau était composé du président, de sept vice-présidents et de deux conseillers communautaires délégués.

Il est proposé de réduire le bureau au

- Président
- 6 vice-présidents
- Et deux conseillers communautaires délégués

Dans ce cadre-là, par jurisprudence du Conseil d'Etat du 25 juin 1980, l'ordre des vice-présidents remonte automatiquement d'un cran, ce qui donne la liste ci-après

VU le code général des collectivités territoriales,

**Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;
Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à la majorité moins 24 votes contre et 5 abstentions**

APPROUVE la nouvelle composition du Bureau telle que présentée ci-dessus ;

PREND ACTE de l'ordre du tableau suivant :

Président	Frédéric LATOUR
1 ^{ère} Vice-présidente	Véronique DURU
2 ^{ème} Vice-présidente	Marie-Antoinette BEAUDA
3 ^{ème} Vice-président	Ludovic BEAURAIN
4 ^{ème} Vice-présidente	Arlette BRACONNIER
5 ^{ème} Vice-président	Jean-Yves JONET
6 ^{ème} Vice-président	Jean-Jacques COEN
Conseillers communautaires délégués : Yves MOZET et Charline CLOSSE	

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions se rapportant à la présente délibération ;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:01:31 +0200
Ref:8554815-12846932-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDE, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l'attribution d'un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général ;

La commune de Beaumont en Argonne sollicite la Communauté de Communes pour l'octroi d'une aide au titre du fonds « équipement fonctionnement » pour le curage d'un fossé situé le long de la « Route de la Belle Tour »

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 9 594€ TTC. La commune n'ayant pas sollicité d'autres subventions, le reste à charge est identique.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes, le fonds de concours « équipement fonctionnement » est attribué, pour les communes de moins de 500 habitants à raison d'un dossier par an et pour un montant maximum de 50% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 2 500€.

Lors du dernier recensement, le nombre d'habitant à Beaumont-en-Argonne était de 432.
Montant du reste à financer par la commune = 9 594€.
Montant de l'aide = 50% de 9 594€ = 4 797€.

L'aide qui pourrait être accordée dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement » pour la commune de BEAUMONT EN ARGONNE s'élève à 4 797€ pour la réalisation de ce projet.

L'opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours correspondant ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;
Vu la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes ;
Vu le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;
Vu la demande d'aide financière formulée par la commune de Beaumont en Argonne ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 décembre 2024 ;
Considérant que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;
Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;
Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité;

DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de BEAUMONT EN ARGONNE pour le curage d'un fossé situé le long de la « Route de la Belle Tour » au titre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

PRECISE que le cout de l'opération est arrêté comme suit :

Description de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Curage d'un fossé situé le long de la « Route de la Belle Tour »	9 594€	Néant	9 594€	4 797€

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 4 797 euros avec la décomposition suivante :
- Fonds de concours « EQUIPEMENT FONCTIONNEMENT » : 4 797 euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:04:22 +0200
Ref:8554973-12847197-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l'attribution d'un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général ;

La commune de Remilly-Aillicourt sollicite la CCPL pour l'octroi d'une aide au titre du fonds « équipement fonctionnement » pour réaliser le marquage au sol de la rue de Raucourt et de la route de Villers.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 4 835,70€ TTC. La commune n'ayant pas sollicité d'autres subventions, le reste à charge est identique.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes, le fonds de concours « équipement fonctionnement » est attribué, pour les communes de moins de 500 habitants à raison d'un dossier par an et pour un montant maximum de 50% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 2 500€.

Lors du dernier recensement, le nombre d'habitant à Remilly-Aillicourt était de 770.

Montant du reste à financer par la commune = 4 835,70€

Montant de l'aide = 50% de 4 835,70€ = 2 417,85€.

L'aide qui pourrait être accordée dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement » pour la commune de REMILLY-AILLICOURT s'élève à 2 417,85€ pour la réalisation de ce projet

L'opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours correspondant ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;

Vu la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes ;

Vu le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;

Vu la demande d'aide financière formulée par la commune de Remilly Aillicourt ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 décembre 2024 ;

Considérant que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;

à l'unanimité;

DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de REMILLY AILLICOURT pour réaliser le marquage au sol de la rue de Raucourt et de la route de Villers au titre du fonds de concours « équipement fonctionnement».

PRECISE que le cout de l'opération est arrêté comme suit :

Description de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Marquage au sol de la rue de Raucourt et de la route de Villers	4 835,70€	Néant	4 835,70€	2 417,85€

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 2 417,85 euros avec la décomposition suivante :

- Fonds de concours « EQUIPEMENT FONCTIONNEMENT » : 2 417,85 euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:04:59 +0200
Ref:8554974-12847198-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDE, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l’attribution d’un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d’intérêt général ;

La commune de Moiry sollicite la CCPL pour l’octroi d’une aide au titre du fonds « équipement investissement » pour des travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal mairie-école. Cette demande entre dans le cadre de la mise aux normes imposées par la réglementation au regard du DPE réalisé en 2022 et fourni par la commune.

Le coût prévisionnel de l’opération s’élève à 73 671,54€ HT. La commune a sollicité la DETR à hauteur de 30% (soit 22 101€) et le conseil régional à hauteur de 13,57% (soit 10 000€) donnant un reste à charge de 41 570,54€.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148 portant approbation de la mise en place des dispositifs d’appui et fonds de solidarité avec les communes, le fonds de concours « équipement investissement » est attribué, pour les communes de moins de 500 habitants à raison d’un dossier par an et pour un montant maximum de 25% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 5 000€.

Lors du dernier recensement, le nombre d’habitant à Moiry était de 142.
Montant du reste à financer par la commune = 41 570,54€
Montant de l’aide = 25% de 41 570,54€ = 10 392,64€ soit 5 000€ en application du montant plafond

L’aide accordée dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement » pour la commune de MOIRY s’élève à un montant maximum de 5 000€ pour la réalisation de ce projet.

L’opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d’attribuer le fonds de concours correspondant ;

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.5214-16-V ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;
- Vu** la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d’appui et fonds de solidarité avec les communes ;
- Vu** le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;
- Vu** la demande d’aide financière formulée par la commune de Moiry;
- Vu** l’avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 décembre 2024 ;
- Considérant** que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;
- Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;**
- Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;**
- à l’unanimité;**

DECIDE D’ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de MOIRY pour des travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal mairie-école au titre du fonds de concours « équipement investissement ».

PRECISE que le cout de l’opération est arrêté comme suit :

Description de l’opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal mairie-école	73 671,54€	DETR : 22 101€ Conseil Régional : 10 000€	41 570,54€	5 000€ montant plafond

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 5 000 euros avec la décomposition suivante :

- Fonds de concours « EQUIPEMENT INVESTISSEMENT » : 5 000 euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:03:06 +0200
Ref:8554976-12847200-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l'attribution d'un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général ;

La commune de LES DEUX VILLES sollicite une aide au titre du fonds « chantier d'insertion » pour des travaux de restauration des murs du cimetière et de l'abreuvoir.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 38 868€. La commune a sollicité d'autres financements au titre de la reconquête du patrimoine bâti public à hauteur de 50%, à savoir 19 434€. Le reste à financer pour la commune est donc identique.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes, le fonds de concours « chantier d'insertion » est attribué uniquement aux communes de moins de 500 habitants à raison d'un dossier par an et pour un montant maximum de 25% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 5 000€.

Lors du dernier recensement, le nombre d'habitant à Les-Deux-Villes était de 251.
Montant du reste à financer par la commune = 19 434€
Montant de l'aide = 25% de 19 434€ = 4 858,50€

L'aide accordée dans le cadre du fonds de concours « chantier d'insertion » pour la commune de LES DEUX VILLES s'élève à 4 858,50€ pour la réalisation de ce projet.

L'opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours correspondant ;

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;
- Vu** la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes ;
- Vu** le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;
- Vu** la demande d'aide financière formulée par la commune de Les Deux Villes ;
- Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 décembre 2024 ;
- Considérant** que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;
- Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;**
- Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;**
- à l'unanimité;**

DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de LES DEUX VILLES des travaux de restauration des murs du cimetière et de l'abreuvoir au titre du fonds de concours « Chantier d'insertion ».

PRECISE que le cout de l'opération est arrêté comme suit :

Description de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Travaux de restauration des murs du cimetière et de l'abreuvoir	38 868€	Reconquête du patrimoine bâti public : 19 434€	19 434€	4 858,50€

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 4 858,50 euros avec la décomposition suivante :
- Fonds de concours « EQUIPEMENT INVESTISSEMENT » : 4 858,50 euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:02:11 +0200
Ref:8554978-12847202-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l'attribution d'un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général ;

La commune de VAUX LES MOUZON sollicite la CCPL pour l'octroi d'une aide au titre du fonds « équipement investissement » pour des travaux de sécurisation routière et d'accessibilité de la voirie communale.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 569 627,74 HT, dont 20 833,50€ de travaux éligibles au titre du FSI. La commune a sollicité l'Etat (80 000€), le conseil départemental (13 188€) et l'agence de bassin Rhin Meuse (43 065€). Le montant éligible étant bien inférieur au reste à financer par la commune, il est proposé de ne pas retrancher les subventions sur ce montant éligible et de calculer le montant du FSI sur la base de 20 833,50€.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes, le fonds de concours « équipement investissement » est attribué, pour les communes de moins de 500 habitants à raison d'un dossier par an et pour un montant maximum de 25% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 5 000€.

Lors du dernier recensement, le nombre d'habitant à Vaux Les Mouzon était de 71.

Montant du reste à financer par la commune = 20 833,50€

Montant de l'aide = 25% de 20 833,50€ = 5 208€, soit 5 000€ en application du montant plafond.

L'aide qui pourrait être accordée dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement » pour la commune de VAUX LES MOUZON s'élève à 5 000€ pour la réalisation de ce projet.

L'opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours correspondant ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;

Vu la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes ;

Vu le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;

Vu la demande d'aide financière formulée par la commune de Vaux les Mouzon ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 décembre 2024 ;

Considérant que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité;

DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de VAUX LES MOUZON » pour des travaux de sécurisation routière et d'accessibilité de la voirie communale au titre du fonds de concours « équipement investissement ».

PRECISE que le cout de l'opération est arrêté comme suit :

Description de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Travaux de sécurisation routière et d'accessibilité de la voirie communale	569 627,74€	Etat : 80 000€ Conseil départemental : 13 188€ Agence de bassin Rhin Meuse : 43 065€	20 833,50€	5 000€ montant plafond

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 5 000 euros avec la décomposition suivante :

- Fonds de concours « EQUIPEMENT INVESTISSEMENT » : 5 000 euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:04:13 +0200
Ref:8555011-12847263-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l’attribution d’un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d’intérêt général ;

La commune de Matton-Clémency sollicite une aide au titre du fonds « chantier d’insertion » pour des travaux de restauration du cimetière et du lavoir.

Le coût prévisionnel de l’opération s’élève à 20 555€
La commune a sollicité d’autres financements auprès de la Région à hauteur de 50%, à savoir 10 277,50€. Le reste à financer pour la commune est donc identique.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148 portant approbation de la mise en place des dispositifs d’appui et fonds de solidarité avec les communes, le fonds de concours « chantier d’insertion » est attribué uniquement aux communes de moins de 500 habitants à raison d’un dossier par an et pour un montant maximum de 25% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 5 000€.

Lors du dernier recensement, le nombre d’habitant à Matton-Clémency était de 454.
Montant du reste à financer par la commune = 10 277,50€
Montant de l’aide = 25% de 10 277,50€ = 2 569,38€

L’aide accordée dans le cadre du fonds de concours « chantier d’insertion » pour la commune de Matton-Clémency s’élève à 2 569,38€ pour la réalisation de ce projet.

L’opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d’attribuer le fonds de concours correspondant ;

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.5214-16-V ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;
- Vu** la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d’appui et fonds de solidarité avec les communes ;
- Vu** le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;
- Vu** la demande d’aide financière formulée par la commune de Matton et Clémency ;
- Vu** l’avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 décembre 2024 ;
- Considérant** que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;
- Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;**
- Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;**
- à l’unanimité;**

DECIDE D’ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de MATTON CLEMENCY pour des travaux de restauration du cimetière et du lavoir au titre du fonds de concours « Chantier d’insertion».

PRECISE que le cout de l’opération est arrêté comme suit :

Description de l’opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Travaux de restauration du cimetière et du lavoir	20 555€	Région : 10 277,50€.	10 277,50€	2 569,38€

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 2 569,38 euros avec la décomposition suivante :
- Fonds de concours « EQUIPEMENT INVESTISSEMENT » : 2 569,38 euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:03:44 +0200
Ref:8555013-12847265-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et Ardenne Métropole ont décidé conjointement de mettre en place le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, par délibération du 28 novembre 2024 n°2024/98. Ce service se substitue au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) mis en place de 2021 à 2024, déjà avec Ardenne Métropole.

Ce dispositif vise à simplifier et sécuriser le parcours des usagers, en leur fournissant des informations neutres, gratuites et personnalisées, et en facilitant la mobilisation des aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de leur logement.

Afin de répondre aux besoins des propriétaires sur notre territoire et de rendre plus visible et accessible l'ensemble des aides, il est proposé la création d'un guichet d'entrée unique.

Ce guichet sera constitué

1. D'un accueil téléphonique et numérique sur un numéro vert et une adresse mail unique (guichet France Rénov').
2. D'un accueil physique pour approfondir le montage des dossiers, situé à la MFS de Carignan (permanences) et à la Maison de l'Habitat Durable à Charleville-Mézières.

Deux animateurs à temps plein seront recrutés, un par chacune des collectivités.

3. D'un appui au montage de dossier fait, selon la complexité, par l'équipe de la Maison de l'Habitat Durable ou par deux partenaires : Soliha et l'ADIL.

Le guichet unique servira aussi aux bénéficiaires de l'OPAH et du fonds commun avec la région.

Ainsi, l'intégralité des missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages seront pilotées par les deux animateurs / coordonnateurs logés à la Maison de l'Habitat Durable et pourront les renvoyer vers nos partenaires/prestataires selon les besoins :

- Soliha Ardennes en vue d'informer et de conseiller les usagers sur tous les projets de rénovation énergétique de l'accueil de premier niveau au conseil personnalisé. Soliha Ardennes pourra également effectuer des prestations événementielles et des actions envers les professionnels dans le cadre son domaine de compétence ;
- L'ADIL pour le conseil juridique et fiscal. Il s'agira également d'effectuer des prestations événementielles et des actions envers les professionnels dans le cadre de son domaine de compétence ;
- Les services d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg qui seront sollicités dans le cadre des compétences liées à l'habitat : services communication, urbanisme (ADS autorisation du droit des sols), services de déchets et de l'eau et de l'assainissement (AM), environnement, etc...
- L'ensemble du réseau de partenaires compétents.

Ces prestations seront cofinancées à hauteur de 50 % par l'Etat (ANAH) et 10% par la région.

De cette manière, les deux coordonnateurs pourront ainsi s'assurer du suivi du parcours des usagers dans leur globalité en articulant l'ensemble des parties prenantes à se mobiliser pour répondre à leurs besoins.

S'agissant des permanences physiques, la Maison de l'Habitat Durable sera ouverte tous les mercredis. Pour les Portes du Luxembourg, elles auront lieu tous les mardis après-midi à Carignan en même temps que les permanences OPAH.

Sur le financement, la dépense estimée est de 195.000 euros par an. L'ANAH participe à hauteur de 50 % soit 97.000 €, la région à hauteur de 22.000 € et donc le solde (76.000 €) serait partagé entre Ardenne-Métropole (80%) et la CCPL (20%), soit une somme annuelle pour la CCPL de l'ordre de 15.200 euros par an.

Toutes les modalités de mise en œuvre présentées ci-dessus sont développées dans une convention Pacte Territorial France Rénov' dont la signature doit être effective pour le 31 mars 2025 au plus tard.

Chaque année les participations des deux collectivités seront réparties entre les deux, en fonction des sommes avancées par chacune. Cela se traduira par une convention de reversement financier entre la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg qui précise notamment :

- Les montants prévisionnels de reversement pour les années 2025 à 2027 ;
- Les modalités pratiques de reversement et d'utilisation des fonds ;
- La clé de répartition utilisée (population) pour la redistribution ;
- Les obligations de suivi associées.

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE l'organisation du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) avec Ardenne Métropole telle que présentée ci-dessus, pour les années 2025 à 2027,

DECIDE d'ouvrir un poste d'agent de catégorie B (filière technique ou administrative) pour assurer la tenue du guichet unique du SRPH, avec l'agent recruté par Ardenne Métropole,

DONNE mandat à Monsieur le Président ou à son représentant à signer la convention dite « Pacte Territorial France Rénov' » avec l'AHAH, la Région Grand Est et Ardenne Métropole telle que jointe en annexe de la présente délibération,

DONNE mandat à Monsieur le Président ou à son représentant afin de mener toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération et notamment à signer une convention entre la CCPL et Ardenne Métropole pour les modalités de cofinancement telles que décrites ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:04:31 +0200
Ref:8554819-12846937-1-D
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2025-22

Convention pacte territoriale – France Rénov (PIG) avec l'Etat

Service Public de la rénovation de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

2025-2027

La présente convention est établie :

Entre la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représentée par M. Boris RAVIGNON, son président,

L'État, représenté par M. le préfet du département des Ardennes, M. Alain BUCQUET, pour le territoire de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg et représenté en application de la convention de délégation de compétences par M. Boris RAVIGNON, président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole,

Et l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Alain BUCQUET, délégué local de l'Anah dans le département pour le territoire de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg et représenté en application de la convention de délégation de compétences par M. Boris RAVIGNON, président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »

Ci-après définies collectivement, les « Parties Initiales »

Et **la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**, représenté par M. Frédéric LATOUR, son président,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le Conseil départemental le 19 juin 2018 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par le Conseil Communautaire d'Ardenne Métropole, le 26 octobre 2021,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par le Comité Syndical du SCoT Nord-Ardennes en juin 2024 et acté par le Conseil Communautaire d'Ardenne Métropole, le 25 juin 2024,

Vu la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat conclue entre l'Anah, l'État et le Conseil Régional Grand Est le XX XX 2025 ;

Vu la délibération de principe sur la contractualisation d'un pacte territorial et la mise en place d'un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat avec la Communauté de communes des Portes du Luxembourg du Conseil communautaire d'ARDENNE MÉTROPOLE n°CC241210-220 du 10 décembre 2024,

Vu la délibération de principe sur la contractualisation d'un pacte territorial et la mise en place d'un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat avec la Communauté d'Agglomération ARDENNE METROPOLE du Conseil communautaire des Portes du Luxembourg n°2024/98 du 28 novembre 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire d'ARDENNE METROPOLE n° CC250325 en date du 25 mars 2025 autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération ARDENNE METROPOLE, délégataire des aides à la pierre, en application de l'article R. 321-10 du Code de la construction et de l'habitation, en date du ...

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 13 mars 2025,

Il a été exposé ce qui suit :

Préambule

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg se situent en région Grand Est, dans le département des Ardennes, à proximité immédiate de la Belgique. Il s'agit d'un territoire à dominante rurale qui regroupe 140 863 habitants (19 611 habitants pour la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et 121 252 habitants Ardenne Métropole – Insee 2021) au sein de 106 communes (49 pour la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et 57 pour Ardenne Métropole). Si les territoires font face à un vieillissement de la population, il faut noter également que sur la période récente, entre 2025 et 2021, la population des deux agglomérations évolue à la baisse : – 0,7 % annuellement en moyenne.

Au sens de la délibération n°2024-34 du 9 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'Anah, le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole compte 12.586 résidences principales en parc privé et la Communauté de communes des Portes du Luxembourg 9.022.

Dans les Ardennes, sur les 24 259 logements sociaux, 19 % sont en catégorie E F ou G et seront donc interdits de nouvelle location entre 2025 et 2034. C'est donc 4 600 logements qui devront être rénovés le plus rapidement possible. Le territoire des Ardennes compte 143 000 logements. Pour le parc privé 39 % des logements sont classés E F G ; ils seront donc eux aussi interdits de nouvelle location entre 2025 et 2034 sauf si des investissements importants sont réalisés.

Au sein des deux territoires, plusieurs faiblesses du parc de logements ont été relevées. Elles concernent la qualité énergétique des logements, le potentiel de mal-logement ou encore la situation de vacance dans le territoire. Les deux EPCI mènent depuis plusieurs années des actions participant à embellir le cadre de vie et une politique active d'amélioration de l'Habitat sur leurs territoire respectif.

La part de logements vacants du territoire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg est de 11 %. La majorité des résidences principales (63 %) ont été construite avant 1971. Ces logements construits avant toute réglementation thermique peuvent être énergivores. La qualité énergétique des logements est à mettre en relation avec le niveau de vie des occupants qui peuvent être en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire dépenser plus de 8 % de leurs revenus dans des charges de chauffage. Ainsi, un tiers des ménages serait exposé à un risque de précarité énergétique liée au logement, correspondant à un volume de 2 800 ménages.

Avec 63 575 logements, Ardenne Métropole concentre 45 % des logements du département. En 50 ans, le territoire a augmenté son parc immobilier de 44 %. Cette croissance s'est surtout faite avec la construction de nombreux logements sociaux. La part de logements vacants y est de 10,6 % (53 % vacants depuis moins de 5 ans, 29 % vacants depuis 5 à 10 ans, 12 % vacants depuis 10 à 20 ans et 6 % vacants depuis plus de 20 ans).

Le nombre de logements vacants et le taux de vacance sont en augmentation depuis 1968 (+ 511 logements vacants pour les Portes du Luxembourg et 4 538 pour Ardenne Métropole).

Faisant face à des problématiques similaires dans le domaine de l'habitat, les deux collectivités se sont rapprochées et ont fait le choix de s'associer en vue de mener des actions en partenariat avec une OPAH « Villages et Hameaux anciens » (pour la période 2022-2027) et une collaboration pour le déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) proposé par la Région Grand Est en 2021.

Les deux EPCI ont conjointement mis en place un Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique. L'opérateur en charge du SARE est le seul conseiller France Renov' présent dans le territoire. L'espace France Renov' est la porte d'entrée et le guichet unique pour tous les propriétaires d'Ardenne Métropole et de la CC des Portes du Luxembourg souhaitant réaliser des travaux. Pour ce faire, un numéro de téléphone est mis en place et des permanences sont réalisées par l'opérateur. En fonction du niveau de ressources des demandeurs le conseiller France Renov' transfère les demandes à l'opérateur de l'OPAH (public éligible aux aides de l'Anah) ou à la SEM Oktave (publics non éligibles aux aides de l'Anah).

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole – le 10 décembre 2024 (délibération CC241210-220) – et le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg – le 28 novembre 2024 (délibération 2024/98), ont approuvé que, dans la continuité du SARE, les deux EPCI se réunissaient à nouveau pour mettre en place le Pacte Territorial dans le cadre du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH).

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application

Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

1.1. Dénomination de l'opération

La Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, l'État et l'Anah décident de réaliser le programme d'intérêt général Pacte territorial France Renov' du Service Public de Rénovation de l'Habitat d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg.

1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention se définit comme suit : totalité du territoire intercommunal des deux EPCI soit l'ensemble des 106 communes suivantes :

- **Communauté de Communes des Portes du Luxembourg :**

Angécourt, Artaise-le-Vivier, Auflance, Autrecourt-et-Pourron, Beaumont-en-Argonne, Bièvres, Blagny, Brévilley, Bulson, Carignan, Chémery-Chéhéry, Douzy, Escombres-et-le-Chesnois, Euilly-et-Lombut, Fromy, Haraucourt, Herbeuval, La Besace, La Ferté-sur-Chiers, La Neuville-à-Maire, Les Deux-Villes, Létanne, Linay, Maisoncelle-et-Villers, Malandry, Margny, Margut, Matton-et-Clémency, Messincourt, Mogues, Moiry, Mouzon, Osnes, Puilly-et-Charbeaux, Pure, Raucourt-et-Flaba, Remilly-Aillicourt, Sachy, Sailly, Sapogne-sur-Marche, Signy-Montlibert, Stonne, Tétaigne, Tremblois-lès-Carignan, Vaux-lès-Mouzon, Villers-devant-Mouzon, Villy, Williers et Yoncq.

- **Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole :**

Aiglemont, Arreux, Balan, Bazeilles, Belval, Chalandry-Elaire, Charleville-Mézières, Cheveuges, Cliron, Daigny, Damouzy, Dom-le-Mesnil, Donchery, Étrépigny, Fagnon, Fleigneux, Flize, Floing, Francheval, Gernelle, Gespunsart, Givonne, Glaire, Hannogne-Saint-Martin, Haudrecy, Houldizy, Illy, Issancourt-et-Rumel, La Chapelle, La Francheville, La Grandville, La Moncelle, Les Ayvelles, Lumes, Montcy-Notre-Dame, Neufmanil, Nouvion-sur-Meuse, Nouzonville, Noyers-Pont-Maugis, Pouru-aux-Bois, Pouru-Saint-Remy, Prix-lès-Mézières, Saint-Aignan, Saint-Laurent, Saint-Menges, Sapogne-et-Feuchères, Sécheval, Sedan, Thelonne, Tournes, Ville-sur-Lumes, Villers-Semeuse, Villers-sur-Bar, Vivier-au-Court, Vrigne aux Bois, Vrigne-Meuse, Wadelincourt et Warcq.

Aussi, le tableau annexé précise les différents guichets et assistants à maîtrise d'ouvrage intervenants sur les volets de missions détaillés au 3.1 et 3.2 à savoir :

- Liste des guichets :
 - Maison de l'habitat durable à Charleville-Mézières comme guichet d'accueil physique ;
 - SOLIHA 08 (Prestation) comme guichet d'accueil téléphonique qui assurera, pour le compte de la Maison de l'Habitat Durable, le premier niveau d'accueil téléphonique jusqu'au conseil personnalisé.
- Liste des assistants à maîtrise d'ouvrage intervenants sur les volets des différentes missions :
 - SOLIHA 08 : en vue d'informer et de conseiller les usagers sur tous les projets de rénovation énergétique de l'accueil de premier niveau au conseil personnalisé. Soliha Ardennes pourra également effectuer des prestations événementielles et des actions envers les professionnels dans le cadre son domaine de compétence ;
 - ADIL : pour le conseil juridique et fiscal. Il s'agira également d'effectuer des prestations événementielles et des actions envers les professionnels dans le cadre de son domaine de compétence.

Par ailleurs, les services compétents d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg seront sollicités dans le cadre des compétences intercommunales suivantes : eau et assainissement, ADS pour les permis de construire et autorisation d'urbanisme, architectes des bâtiments, l'ensemble des compétences du service Bas Carbone, déchets... Aussi, 0,5 ETP du service communication pourra être dédié à la réalisation des supports de communication.

Chapitre II – Enjeux de la convention de PIG PT-FR'

Article 2 – Enjeux du territoire

Ardenne Métropole et les Portes du Luxembourg souhaitent participer activement à l'attractivité résidentielle et économique de leurs territoires. Confrontés à des défis en matière de précarité énergétique, les deux EPCI ont choisi le chemin de la sobriété énergétique pour faire face au dérèglement climatique et à la crise énergétique. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations et lutter contre la précarité énergétique. L'objectif est d'accroître l'autosuffisance énergétique notamment par la rénovation thermique des logements privés et du parc social.

Les EPCI sont engagés depuis plusieurs années dans l'amélioration de l'habitat dans le cadre de leur compétence « Habitat ». Ces enjeux sont retracés au travers de la planification stratégique des deux collectivités qui ont d'ailleurs intégré un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) regroupant cinq EPCI du nord des Ardennes. Dans ce cadre, les EPCI disposent également d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) établi pour 6 ans qui s'articule autour de 5 axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'amélioration de la qualité de l'air.

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a aussi lancé en 2017 une procédure pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le diagnostic et le PADD sont achevés. Le PLUi est maintenant en phase de zonage.

Ardenne Métropole a entrepris une démarche liant l'élaboration des deux documents de programmation et de planification que sont le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de mobilité, adoptés dans leur version définitive par le conseil communautaire le 26 octobre 2021. Ces programmes couvrent la période 2022 – 2027 et poursuivent 3 ambitions :

- Limiter l'étalement urbain,
- Développer la solidarité territoriale,
- Soutenir les dynamiques économiques à l'œuvre en conciliant développement économique et développement durable.

Dotée d'un PLH, poursuivant la triple ambition de limiter l'étalement urbain, de développer une solidarité territoriale et de soutenir les dynamiques économiques à l'œuvre en conciliant développement économique et développement durable, Ardenne Métropole a pris la délégation de la compétence « aides à la pierre ». L'EPCI peut ainsi agir sur la programmation du logement social, l'accession sociale et l'amélioration du parc privé du territoire.

Si Ardenne Métropole accroît sa capacité à être autorité organisatrice du logement avec son PLH et la délégation des aides à la pierre prise depuis 2022, les deux EPCI ont déjà réalisé plusieurs Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH de Sedan et de Charleville-Mézières, OPAH sur les Trois Cantons...) et s'étaient engagées dans le Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux en Ardennes » sur la période 2018-2021 avec l'ensemble des EPCI ardennais.

Pour lutter contre la précarité énergétique, contre l'insalubrité, l'habitat indigne ou très dégradé et visant une reconquête du parc de logement vacant, trois OPAH successives ont été mises en place sur le territoire. Actuellement, sur la période 2022 jusqu'en 2027, ce dispositif poursuit le travail engagé sur les enjeux suivants :

- Poursuite de l'amélioration énergétique du parc ancien,
- Poursuite de l'adaptation du parc à la perte d'autonomie,
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Résorption de l'habitat vacant et dégradé,
- Renforcement de l'attractivité en améliorant l'offre de logements.

Carignan, Douzy, Mouzon, Charleville-Mézières et Sedan bénéficient d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) dont l'objectif est de redynamiser et de requalifier les centres-bourgs, en luttant contre la vacance commerciale et de logements qui contribuent à la dégradation du bâti. Plusieurs communes des territoires font également partie du programme « Petites Villes de Demain ».

Face au constat de vieillissement et de l'inadaptation du parc privé, le sujet de sa rénovation est un véritable enjeu pour les territoires (accompagner la rénovation énergétique, lutter contre l'habitat indigne et dégradé, adapter les logements à la perte d'autonomie, développer un parc locatif à vocation sociale).

Le 24 septembre 2024, le Conseil Communautaire Ardenne Métropole a approuvé le plan logement et notamment la mesure « simplifier et rendre plus visible et accessible le maquis des aides et interventions publiques ». Dans ce cadre, il s'agit notamment d'ouvrir un lieu véritable clé d'entrée pour toutes les questions autour de l'habitat : techniques, administratives, réglementaires ou financières. Ce lieu basé au sein du rez-de-chaussée du bâtiment Terciarys dont Ardenne Métropole est propriétaire serait ouvert en 2 temps :

1. Phase de préfiguration à mettre en place avant la fin du premier semestre 2025 ;
2. Bilan et dimensionnement quantitatif et qualitatif.

L'ensemble des enjeux des deux collectivités converge avec les objectifs du SPRH en visant à favoriser la rénovation du parc privé ancien existant, en réduisant la vacance, et en développant une offre de logements de qualité. En outre, les collectivités souhaitent faciliter le parcours des ménages en :

- Garantissant à tous les ménages un accès à des services d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de l'habitat privé ;
- Assurant l'animation et le pilotage uniforme de l'ensemble de l'action menée par les collectivités dans le cadre du SPRH notamment via un point central qui sera la maison de l'habitat durable ;
- Assurant et coordonnant globalement :
 - Le repérage et l'accueil des usagers ;
 - L'organisation des consultances organisées pour les usagers ;
 - L'animation et la mobilisation des services et des partenaires de l'action publique du logement et de l'habitat ;
 - Le pilotage des réponses apportées et leur retour vers les usagers.

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de la convention PIG PT-FR'

Considérant :

- Le respect des conditions suivantes relatives à la mise en œuvre du SPRH :
 - La marque nationale France Rénov' mettant en œuvre le Service Public de la Rénovation de l'Habitat est le point d'entrée unique pour tous parcours de travaux ;
 - Un numéro 0 808 800 700 offre aux ménages un accès gratuit à l'information générale, une assistance au montage de dossier, ainsi qu'une orientation vers un Espace Conseil France Rénov' ;
 - A ce titre, la mise en place du Pacte Territorial doit conduire à la structuration locale du parcours du ménage et ce faisant à l'identification d'une porte d'entrée unique pour le ménage sous la bannière France Rénov'.
- Les objectifs des deux collectivités qui consistent à :
 - A simplifier et rendre plus visible et accessible l'ensemble des aides et interventions publiques par l'ouverture d'un lieu véritable clé d'entrée pour toutes les questions autour de l'habitat : techniques, administratives, réglementaires ou financières (Maison de l'Habitat Durable basé au sein du rez-de-chaussée du bâtiment Terciarys dont Ardenne Métropole est propriétaire) répondant aux enjeux du SPRH ;
 - Créer deux postes en charge de l'animation et de la coordination des missions relevant du Pacte Territorial.

C'est pourquoi, l'intégralité des missions décrites seront pilotées par 2 animateurs / coordonnateurs logés à la Maison de l'Habitat Durable (un ETP consacré au territoire Ardenne Métropole et un ETP au territoire des Portes du Luxembourg) et que leur mise en œuvre soit effectuée (par l'intermédiaire de la porte d'entrée que constituera la Maison de l'Habitat Durable) :

- Par Soliha Ardennes en vue d'informer et de conseiller les usagers sur tous les projets de rénovation énergétique de l'accueil de premier niveau au conseil personnalisé. Soliha Ardennes pourra également effectuer des prestations évènementielles et des actions envers les professionnels dans le cadre son domaine de compétence ;
- Par l'ADIL pour le conseil juridique et fiscal. Il s'agira également d'effectuer des prestations évènementielles et des actions envers les professionnels dans le cadre de son domaine de compétence ;
- Par les services compétents d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg qui seront sollicités dans le cadre des compétences intercommunales suivantes : eau et assainissement, ADS pour les permis de construire et autorisation d'urbanisme, architectes des bâtiments, l'ensemble des compétences du service Bas Carbone, déchets... Aussi, 0,5 ETP du service communication pourra être dédié à la réalisation des supports de communication ;
- L'ensemble du réseau de partenaires compétents.

Les deux coordonnateurs pourront ainsi s'assurer du suivi du parcours des usagers dans leur globalité en articulant l'ensemble des parties prenantes à activer pour répondre à leurs besoins.

(La modélisation indiquée est précisée dans le tableau annexé)

Les transferts d'appels téléphonique doivent être organisés afin de permettre une unique clé d'entrée via le numéro de téléphone France Rénov' avec une articulation de l'accueil que pourra fournir la Maison de l'Habitat Durable tous les mercredis dans un premier temps. Concernant les permanences physiques, la Maison de l'Habitat Durable est ouverte dans un premier temps au public tous les mercredis. Selon l'évaluation et les besoins des usagers, ces permanences pourront évoluer et devenir plus régulières à savoir que les deux animateurs / coordonnateurs seront à terme installés dans les locaux. Ces évolutions seront portées à connaissance du Comité de Pilotage. Il est à noter que la Maison de l'Habitat Durable est un lieu qui permettra de recevoir des ateliers et des rendez-vous spécifiques toute la semaine. Concernant les permanences des Portes du Luxembourg, elles auront lieu tous les mardis à Carignan en même temps que les permanences OPAH. Parallèlement, Soliha assure le premier accueil téléphonique de premier niveau auprès de tous les usagers pour les deux territoires.

L'évaluation du dispositif permettra d'ajuster au fil de l'eau la modélisation développée et précisée dans le tableau annexe.

Article 3 – Volets d'action

3.1. Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

3.1.1 Descriptif du dispositif

Ce volet a pour objectif la mise en place d'actions visant à la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées...). Comme indiqué précédemment, l'ensemble des missions ci-dessous est piloté par deux animateurs / coordonnateurs logés à la Maison de l'Habitat Durable servant de coordonnateurs pour la mise en œuvre des parcours via les différents prestataires (SOLIHA ou ADIL en fonction de la demande), partenaires ou services compétents des EPCI. Les deux coordonnateurs pourront ainsi s'assurer du suivi du parcours des usagers dans leur globalité (supervision possible via le logiciel de suivi des parcours BDD Rénov mis à disposition par l'Etat) en articulant l'ensemble des parties prenantes à activer pour répondre à leurs besoins. C'est sous cet angle que les missions sont pilotées et mises en œuvre pour atteindre les objectifs suivants :

- **Mobilisation des ménages :** consiste à faire connaître aux ménages la marque France Rénov' afin qu'elle devienne une marque de référence. L'enjeu est ainsi de pouvoir informer tous les ménages de cette capacité à s'informer et à être conseillés gratuitement avant de lancer leurs projets de travaux, pour garantir la pertinence des travaux réalisés et prévenir les fraudes et abus. Il s'agit également de s'adresser de manière proactive aux ménages ;
- **Mobilisation des publics prioritaire « aller vers » :** consiste à cibler plus précisément les ménages prioritaires pour lesquels des dispositifs spécifiques d'accompagnement peuvent être mis en place : actions spécifiques d'« aller-vers » de repérage, de suivi et d'animation ;
- **Mobilisation des Professionnels :** consiste à mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la rénovation de l'habitat et donc tous les professionnels qui participent à cette politique de rénovation : secteur du bâtiment, architectes, auditeurs, diagnostiqueurs, ergothérapeutes, artisans qualifiés, secteur social et médico-social, caisses de retraite, professionnels de l'immobilier dont syndic, secteur bancaire, etc.

La description détaillée des missions figure dans le tableau annexé.

3.1.2 Indicateurs et Objectifs

- Nombre d'animations réalisées et public touché (ménages, professionnels, publics prioritaires),
- Nombre de prises de contact dans le cadre des actions de dynamique territoriale,
- Taux de transformation en rendez-vous de conseil personnalisé de ces prises de contact
- Nombre d'animations réalisées en lien avec les professionnels
- Nombre de professionnels touchés

3.1.2.1 Mobilisation des ménages

Les indicateurs de suivi sont les suivants :

- Nombre d'animations réalisées et public touché
- Nombre de prises de contact dans le cadre des actions de dynamique territoriale
- Taux de transformation en rendez-vous de conseil personnalisé de ces prises de contact

Les objectifs sont :

- Organisation annuelle de 200 animations tous publics
- Participation à 10 événements locaux

3.1.2.2 Mobilisation des publics prioritaires

Les indicateurs de suivi sont les suivants :

- Nombre d'animations réalisées et public touché
- Nombre de prises de contact dans le cadre des actions de dynamique territoriale
- Taux de transformation en rendez-vous de conseil personnalisé de ces prises de contact

Les objectifs sont :

- Organisation de 12 événements annuels de mobilisation des publics prioritaires du type événement d'information

3.1.2.3 Mobilisation des professionnels

Les indicateurs de suivi sont les suivants :

- Nombre d'animations réalisées et public touché

Les objectifs sont :

- Organisation de 4 événements annuels de mobilisation des professionnels du type réunions d'informations

3.2. Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages

3.2.1 Descriptif du dispositif

Ce volet a pour objectif la mise en place d'actions visant l'information, au conseil des ménages sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, travaux d'adaptation, sobriété énergétique, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées, rénovation des logements locatifs). Comme pour le volet précédent, l'ensemble des missions ci-dessous est piloté par 2 animateurs / coordonnateurs logés à la Maison de l'Habitat Durable servant de coordonnateurs pour la mise en œuvre des parcours via les différents prestataires (SOLIHA ou ADIL en fonction de la demande), partenaires ou services compétents des EPCI. Les deux coordonnateurs pourront ainsi s'assurer du suivi du parcours des usagers dans leur globalité (supervision possible via le logiciel de suivi des parcours BDD Rénov mis à disposition par l'Etat) en articulant l'ensemble des parties prenantes à activer pour répondre à leurs besoins. C'est sous cet angle que les missions sont pilotées et mises en œuvre pour atteindre les objectifs suivants :

- **Mission d'information :** vise à répondre aux premières interrogations des ménages et peut, le cas échéant, aboutir à un conseil personnalisé, une orientation vers un assistant à maîtrise d'ouvrage, ou vers toute autre structure en capacité d'accompagner le ménage dans son projet,
- **Mission d'orientation :** consiste à assurer la mise en relation du ménage avec l'interlocuteur adéquat pour poursuivre son projet : obtenir d'autres sources d'information selon la thématique abordée (juridique et droit de l'immobilier pour les ADIL...), obtenir de l'aide administrative (France services) ou être accompagné dans son projet de travaux (assistants à maîtrise d'ouvrage). Cette mission se concrétise notamment par la proposition d'une liste neutre d'assistants à maîtrise d'ouvrage agréés ou habilités intervenants sur le territoire, une information sur les dispositifs d'accompagnement portés par les deux collectivités et des recommandations sur la consultation et la lecture d'offres et de vis,
- **Mission de conseil personnalisé :** consiste à apporter une information plus approfondie, adaptée et personnalisée à la situation et aux besoins du ménage. Préférentiellement en présentiel par exemple dans les locaux de l'Espace Conseil France Rénov ou au domicile du ménage. Un compte-rendu est réalisé et doit :
 - Permettre au ménage de disposer d'un récapitulatif du projet de rénovation, de l'état du bâtiment et du logement, de la situation du ménage, de ses attentes, tels qu'exposés au moment du RDV de conseil ;
 - Pouvoir être complété au fil du temps en fonction des démarches réalisées par le ménage (obtention de devis, accord de prêt...).

La description détaillée des missions figure dans le tableau annexé.

3.2.2 Indicateurs et Objectifs

- Nombre de contacts relatifs à une demande d'information,
- Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé,
- Typologie des ménages rencontrés,
- Délai moyen entre la première prise de contact et le rendez-vous de conseil personnalisé,
- Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux.

3.2.2.1 Mission d'information

Les indicateurs de suivi de ce volet sont les suivants :

- Nombre de contacts relatifs à une demande d'information
- Typologie des ménages rencontrés

Les objectifs sont :

- 700 contacts annuels pour toute demande d'information et d'orientation

3.2.2.2 Mission de conseil personnalisé

Les indicateurs de suivi de ce volet sont les suivants :

- Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé
- Délai moyen entre la première prise de contact et le rendez-vous de conseil personnalisé
- Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux (Mon Accompagnateur Rénov' prestations obligatoires et renforcées, AMO MaPrimeAdapt', AMO LHI)

Les objectifs sont :

- 70 conseils personnalisés assurés annuellement

3.2.2.3 Mission de conseil renforcé

Les indicateurs de suivi de ce volet sont les suivants :

- Nombre de rendez-vous de conseil renforcé
- Délai moyen entre la première prise de contact et le rendez-vous de conseil renforcé
- Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux (Mon Accompagnateur Rénov' prestations obligatoires et renforcées, AMO MaPrimeAdapt', AMO LHI)

Les objectifs sont :

- 10 « conseil renforcé » dispensés annuellement à des ménages

3.3. Volet relatif à l'accompagnement des ménages

3.3.1 Descriptif du dispositif

Les actions relatives à ce volet de mission recouvrent les modalités d'accompagnement des ménages sur les thématiques :

- Rénovation énergétique dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov' ;
- Accompagnement aux travaux d'adaptation des logements dans le cadre du dispositif MaPrimeAdapt' ;
- Accompagnement des copropriétés dans le cadre de MaPrimeRénov' Copropriété (hors dispositif d'intervention spécifique) ;
- Accompagnement des ménages à la rénovation de l'habitat indigne dans le cadre de MaPrime Logement Décent (hors dispositif d'opération programmée spécifique).

Ces missions sont prises en charge dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) en cours sur la période 2022-2027.

Article 4 – Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs quantitatifs prévisionnels de répartition annuelle de la convention sont définis dans le tableau ci-dessous :

Objectifs prévisionnels de répartition annuelle du volet Information conseil et orientation de la convention (obligatoire)				
	2025	2026	2027	TOTAL
Volet 3.2. Information-conseil-orientation des ménages				
Nombre de ménages effectuant une demande d'information	700	700	700	2 100
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé	70	70	70	210
<i>Dont copropriétés</i>	3	3	3	9
Nombre de ménages bénéficiant d'une mission d'appui au parcours (facultatif)	10	10	10	30
<i>Dont copropriétés</i>	1	1	1	3

Ces objectifs permettent une vision indicative des volumes d'information, de conseil et d'accompagnement réalisés chaque année.

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

5.1. Règles d'application

5.1.1. Financements de l'Anah

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est-à-dire du Code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le programme d'actions et des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence, ARDENNE METROPOLE.

Pour les travaux de rénovation énergétique réalisés par des ménages aux revenus « Intermédiaires ou supérieurs » les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent du décret n°2020-26 et de l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique ainsi que de l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

5.1.2 Financements de la collectivité maître d'ouvrage

Ardenne Métropole est le maître d'ouvrage de l'opération. A ce titre, elle porte la mise en œuvre du Pacte territorial. Elle s'engage à coordonner son opérationnalité, à assurer les missions réalisées en régie ainsi que le financement en complément.

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux intercommunalités se fera via une convention de partenariat.

5.1.3 Financements des autres partenaires

La Région Grand Est verse une subvention forfaitaire d'un montant de 0,15 € par an et par habitant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg.

Le financement de la Région Grand Est représentera au maximum 25 % du financement du Pacte territorial sur les volets relatifs à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels et relatif à l'information le conseil et l'orientation des ménages. La participation financière des 2 intercommunalités sera au moins égale à la subvention régionale.

5.2. Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 300 050 €,

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement des collectivités Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg pour l'opération sont de 236 663 € (HT)

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Région Grand Est à l'opération est de 63 387 €

Ces montants sont répartis, de manière prévisionnelle, selon l'échéancier suivant :

		Année 1	Année 2	Année 3	Total
Missions de dynamique	Anah	50 750 €	53 650 €	53 650 €	158 050 €

territoriale (obligatoire)	Ardenne Métropole / Portes du Luxembourg	40 421 €	43 321 €	43 321 €	127 063 €
	Région Grand Est	10 329 €	10 329 €	10 329 €	30 987 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	46 500 €	46 500 €	49 000 €	142 000 €
	Ardenne Métropole / Portes du Luxembourg	35 700 €	35 700 €	38 200 €	109 600 €
	Région Grand Est	10 800 €	10 800 €	10 800 €	32 400 €
Total	Anah	97 250 €	100 150 €	102 650 €	300 050 €
	Ardenne Métropole / Portes du Luxembourg	76 121 €	79 021 €	81 521 €	236 663 €
	Région Grand Est	21 129 €	21 129 €	21 129 €	63 387 €

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation

Article 6 – Conduite de l'opération

6.1. Pilotage de l'opération

6.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est chargé de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution par les différentes structures de mise en œuvre de chaque volet d'action.

6.1.2. Instances de pilotage

Les comités de pilotage ont pour objectif la coordination et l'animation des partenariats.

Le pilotage est assuré par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, maître d'ouvrage de l'opération en lien avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg. Des réunions sont organisées autant que nécessaire en vue d'assurer un bon déroulement de l'opération.

Le **comité de pilotage stratégique** est chargé de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Il se réunira une fois par an. Sa composition est la suivante :

- Le représentant local de l'État ou son représentant ;
- Le représentant local de l'Anah ou son représentant ;
- Le Président de la Région Grand Est ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg ou son représentant ;
- Un représentant des Espaces Conseils France Rénov' présents sur le territoire ;
- Les partenaires du SPRH identifiés dans la présente convention.

Le **comité de pilotage technique** associant les Espaces Conseils France Rénov' et acteurs du territoire concourant au service public de la rénovation de l'habitat sera en charge de la conduite opérationnelle. Il se réunit au moins tous les trois mois. Il est composé de représentant d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg, des partenaires SOLIHA Ardennes et ADIL et de tout autre partenaire participant au dispositif et dont la présence est nécessaire au suivi et à l'évaluation de ce dernier.

6.2. Mise en œuvre opérationnelle

6.2.1. Recours éventuel à des partenariats de mises en œuvre ou de prestataires

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

Les indicateurs de suivi seront collectés auprès des différents partenaires au moyen d'un outil commun permettant le suivi des nouveaux contacts et les suites données.

Ces données seront transmises sur demande aux services de la DREAL et du représentant de l'Etat sur le territoire ainsi qu'une remontée des indicateurs de suivi des volets de missions auprès de l'Anah.

6.3. Évaluation et suivi des actions engagées

6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet et notamment via le logiciel de données mis à disposition par l'état qui permet de suivre l'ensemble des parcours de rénovation.

6.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan annuel et un bilan final de l'opération sont réalisés et présentés sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération :

- Bilan annuel : il est établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage et sera validé à l'occasion du comité stratégique annuel. Le rapport fera état des éléments suivants :
 - Concernant les volets de missions relatifs à la dynamique territoriale et l'information-conseil-orientation : description des actions mises en œuvre pour la mobilisation des ménages (notamment les publics prioritaires identifiés) et des professionnels et impact de ces actions ; sollicitation du service d'information-conseil (nombre de contacts et de

conseils personnalisés, thématiques d'information ou de conseil apportées), orientations réalisées vers des AMO par type de travaux réalisés ;

- Pour les dossiers de travaux réalisés dans le cadre des missions d'accompagnement prévues dans la présente convention : localisation, nature des travaux ; coûts et financements ; maîtrise d'œuvre ; impact sur le cadre de vie et la vie sociale ;
- Pour les dossiers de travaux en cours dans le cadre des missions d'accompagnement prévues dans la présente convention : localisation, nature des travaux ; état d'avancement du dossier, points de blocage.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

- **Bilan final** : il est établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission. Ce rapport contiendra notamment :

- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- L'analyse des difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ses différentes phases : sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat ; coordination du projet et des acteurs ; problèmes techniques, déroulement des chantiers ; relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises ; maîtrise des coûts ; dispositifs spécifiques ou innovants ;
- Les solutions mises en œuvre ;
- L'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.
- Ce document pourra comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Ce document comportera des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Chapitre VI – Communication.

Article 7 - Communication

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, les signataires et les structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous.

L'ensemble de la communication locale à destination du grand public autour des missions prévues par la présente convention devra s'articuler autour de la marque nationale du service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov' et dans le respect de sa charte graphique. L'usage de marques locales est possible sous condition d'affichage d'un logo afférent « avec France Rénov' ».

Le maître d'ouvrage du programme et les signataires porteront également le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'Etat et du logo type Anah sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat. Ceci implique tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur le périmètre de la présente convention.

Les structures en charge de la mise en œuvre des missions d'accompagnement prévues au 3.3 de la présente convention indiqueront dans tous les supports de communication qu'ils élaboreront l'origine des subventions allouées par l'Anah et, pour les opérations importantes de travaux, les supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux, etc.) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Les structures en charge des missions relatives à un service d'information et de conseil en matière de rénovation de l'habitat auprès des ménages prévues au 3.2 de la présente convention appliqueront dans tous les supports de communication **le logo de l'émetteur principal de cette communication associé au logo « avec France Rénov' »**.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter le maître d'ouvrage et les structures en charge de la mise en œuvre des actions en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à la présente convention, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition, libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et les structures de mise en œuvre assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer le PCCRI de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information. Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence (ExtraRénov').

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois ans années calendaires.

Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du 01/01/2025 au 31/12/2027.

Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La convention peut faire l'objet d'une résiliation anticipée en cas d'arrivée à échéance d'un dispositif d'OPAH ou de PIG en vigueur sur le territoire au moment de sa conclusion pour intégrer les prestations réalisées par ces dispositifs.

La convention de PIG Pacte territorial France Rénov' peut être prolongée ou modifiée par avenant. L'avenant de prolongation intègre un bilan de l'exécution et un prévisionnel d'objectifs/contenu des missions de la convention.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 10 – Modalités de mise en œuvre du volet 3,3 « accompagnement » pendant la durée de la convention de PIG PT-FR' initiale

10.1. Principes de mise en œuvre

Le volet « accompagnement », visé à l'article 3.3, peut être réalisé ultérieurement à la signature de la présente convention de PIG PT-FR'.

Ce volet « accompagnement » peut être réalisé :

- soit, par le maître d'ouvrage de la présente convention de PIG PT-FR',
- soit, par un autre maître d'ouvrage répondant aux conditions du 1.1 de la présente convention.

Ce volet « accompagnement » peut être mis en œuvre par un ou plusieurs maître(s) d'ouvrage.

La mise en œuvre du volet « accompagnement » prend la forme d'une Convention « volet accompagnement » conclue entre :

- le maître d'ouvrage du volet « accompagnement »

et

- les Parties Initiales de la convention de PIG PT-FR' en vigueur.

Chaque Convention « volet accompagnement » définit son périmètre d'intervention territorial et les publics ciblés en cohérence avec la présente convention de PIG PT-FR' au moment de sa signature.

10.2. Engagement des parties

10.2.1. Engagement du maître d'ouvrage de la Convention « volet accompagnement »

À compter de la signature de la Convention « volet accompagnement », le maître d'ouvrage du volet « accompagnement » s'engage envers tous les signataires de la présente convention de PIG PT-FR' à respecter les obligations prévues par celle-ci.

Il s'engage également envers toutes les parties qui signeraient ultérieurement des Conventions « volet accompagnement », à respecter les obligations prévues par la présente convention de PIG PT-FR'.

10.2.1. Engagement des autres parties

Les parties signataires de la convention de PIG PT-FR', autres que les Parties Initiales, sont réputés accepter tout maître d'ouvrage signataire d'une Convention « volet accompagnement » en tant que nouvelle partie à la présente convention de PIG PT-FR'.

Les parties qui concluraient une Convention « volet accompagnement » consécutivement à la signature de la présente convention de PIG PT-FR' sont réputés accepter tout maître d'ouvrage signataire d'une Convention « volet accompagnement » en tant que nouvelles parties à la présente convention de PIG PT-FR'.

Le maître d'ouvrage de la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' initiale informe l'ensemble des parties de la conclusion de toute nouvelle Convention « volet accompagnement ».

Article 11 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, au signataire de la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat dans laquelle s'inscrit le territoire ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Les éventuels avenants à la présente convention seront transmis dans les mêmes conditions. Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans Contrat Anah.

Fait en 4 exemplaires à Charleville-Mézières, le

Pour la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole,	Pour l'Etat,
Pour la Communauté des Communes des Portes du Luxembourg,	Pour l'Agence nationale de l'habitat

Budget prévisionnel détaillé annuel pour la mise en œuvre de la convention de pacte territorial

Maître d'ouvrage	Ardenne Métropole (en lien avec les Portes du Luxembourg)
Pacte dérogatoire ?	non
Nombre de résidences principales du parc privé	57 568
Année (du budget)	2025

3 : < 150 000 résidences

	Missions	Mise en œuvre (régie, prestation, convention)	Objectif	Dépenses prévisionnelles (€ HT ou salaires chargés environnés)	Dépenses prévisionnelles (€ TTC)	Rappel financement Anah	Financement prévisionnel			
							Ardenne Métropole / Portes du Luxembourg	Anah	Région Grand- Est SPRH	EPCI
Volet dynamique territoriale (obligatoire)	mobilisation des ménages - participation événements	Régie		8 000 €	8 000 €	125 000 €	2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - participation événements	Prestation		8 000 €	8 000 €		2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - participation événements (fiscal et juridique)	Prestation		3 000 €	3 000 €		100 €	1 500 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - création événement spécifique	Régie		8 000 €	8 000 €		2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - création événement spécifique	Prestation		7 000 €	7 000 €		2 100 €	3 500 €	1 400 €	
	mobilisation des professionnels	Régie		9 000 €	9 000 €		3 100 €	4 500 €	1 400 €	
	mobilisation des professionnels	Prestation		10 000 €	10 000 €		3 600 €	5 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - publication presse	Régie		20 000 €	20 000 €		9 471 €	10 000 €	529 €	
	pilotage et coordination des missions	Régie		20 000 €	20 000 €		10 000 €	10 000 €	- €	
	matériel	Régie		4 700 €	5 640 €		2 350 €	2 350 €	- €	
	licence	Régie		1 000 €	1 200 €		500 €	500 €	- €	
	abonnements	Régie		800 €	960 €		400 €	400 €	- €	
Volet information- conseil-orientation (obligatoire)	charges Maison Habitat Durable	Régie		2 000 €	2 400 €		1 000 €	1 000 €	- €	
	accueil France-rénov' + conseils aux ménages et conseil personnalisé + conseil renforcé	Prestation		40 000 €	40 000 €	170 000 €	14 600 €	20 000 €	5 400 €	
	conseils aux ménages et conseil personnalisé juridique et fiscal	Prestation		8 000 €	8 000 €		4 000 €	4 000 €	- €	
	pilotage et coordination des missions	Régie		45 000 €	45 000 €		17 100 €	22 500 €	5 400 €	
TOTAL				194 500 €	196 200 €		76 121 €	97 250 €	21 129,00 €	- €
Sous-total volet DT				101 500 €	103 200 €		40 421 €	50 750 €	10 329 €	- €
Sous-total volet ICO				93 000 €	93 000 €		35 700 €	46 500 €	10 800 €	- €

Budget prévisionnel détaillé annuel pour la mise en œuvre de la convention de pacte territorial

Maître d'ouvrage	Ardenne Métropole (en lien avec les Portes du Luxembourg)
Pacte dérogatoire ?	non
Nombre de résidences principales du parc privé	57 568
Année (du budget)	2026

3 : < 150 000 résidences

	Missions	Mise en œuvre (régie, prestation, convention)	Objectif	Dépenses prévisionnelles (€ HT ou salaires chargés environnés)	Dépenses prévisionnelles (€ TTC)	Rappel financement Anah	Financement prévisionnel			
							Ardenne Métropole / Portes du Luxembourg	Anah	Région Grand- Est SPRH	EPCI
Volet dynamique territoriale (obligatoire)	mobilisation des ménages - participation événements	Régie		8 000 €	8 000 €	125 000 €	2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - participation événements	Prestation		8 000 €	8 000 €		2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - participation événements (fiscal et juridique)	Prestation		3 000 €	3 000 €		100 €	1 500 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - création événement spécifique	Régie		8 000 €	8 000 €		2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - création événement spécifique	Prestation		7 000 €	7 000 €		2 100 €	3 500 €	1 400 €	
	mobilisation des professionnels	Régie		9 000 €	9 000 €		3 100 €	4 500 €	1 400 €	
	mobilisation des professionnels	Prestation		10 000 €	10 000 €		3 600 €	5 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - publication presse	Régie		20 000 €	20 000 €		9 471 €	10 000 €	529 €	
	pilotage et coordination des missions	Régie		25 000 €	25 000 €		12 500 €	12 500 €	- €	
	matériel	Régie		5 000 €	6 000 €		2 500 €	2 500 €	- €	
	licence	Régie		1 300 €	1 560 €		650 €	650 €	- €	
	abonnements	Régie		1 000 €	1 200 €		500 €	500 €	- €	
Volet information- conseil-orientation (obligatoire)	charges Maison Habitat Durable	Régie		2 000 €	2 400 €		1 000 €	1 000 €	- €	
	accueil France-rénov' + conseils aux ménages et conseil personnalisé + conseil renforcé	Prestation		40 000 €	40 000 €	170 000 €	14 600 €	20 000 €	5 400 €	
	conseils aux ménages et conseil personnalisé juridique et fiscal	Prestation		8 000 €	8 000 €		4 000 €	4 000 €	- €	
	pilotage et coordination des missions	Régie		45 000 €	45 000 €		17 100 €	22 500 €	5 400 €	
TOTAL				200 300 €	202 160 €		79 021 €	100 150 €	21 129,00 €	- €
Sous-total volet DT				107 300 €	109 160 €		43 321 €	53 650 €	10 329 €	- €
Sous-total volet ICO				93 000 €	93 000 €		35 700 €	46 500 €	10 800 €	- €

Budget prévisionnel détaillé annuel pour la mise en œuvre de la convention de pacte territorial

Maître d'ouvrage	Ardenne Métropole (en lien avec les Portes du Luxembourg)
Pacte dérogatoire ?	non
Nombre de résidences principales du parc privé	57 568
Année (du budget)	2027

	Missions	Mise en œuvre (règle, prestation, convention)	Objectif	Dépenses prévisionnelles (€ HT ou salaires chargés environnés)	Dépenses prévisionnelles (€ TTC)	Rappel financement Anah	Financement prévisionnel			
							Ardenne Métropole / Portes du Luxembourg	Anah	Région Grand- Est SPRH	EPCI
Volet dynamique territoriale (obligatoire)	mobilisation des ménages - participation évènements	Régie		8 000 €	8 000 €	125 000 €	2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - participation évènements	Prestation		8 000 €	8 000 €		2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - participation évènements (fiscal et juridique)	Prestation		3 000 €	3 000 €		100 €	1 500 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - création évènement spécifique	Régie		8 000 €	8 000 €		2 600 €	4 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - création évènement spécifique	Prestation		7 000 €	7 000 €		2 100 €	3 500 €	1 400 €	
	mobilisation des professionnels	Régie		9 000 €	9 000 €		3 100 €	4 500 €	1 400 €	
	mobilisation des professionnels	Prestation		10 000 €	10 000 €		3 600 €	5 000 €	1 400 €	
	mobilisation des ménages - publication presse	Régie		20 000 €	20 000 €		9 471 €	10 000 €	529 €	
	pilotage et coordination des missions	Régie		25 000 €	25 000 €		12 500 €	12 500 €	- €	
	matériel	Régie		5 000 €	6 000 €		2 500 €	2 500 €	- €	
	licence	Régie		1 300 €	1 560 €		650 €	650 €	- €	
	abonnements	Régie		1 000 €	1 200 €		500 €	500 €	- €	
	charges Maison Habitat Durable	Régie		2 000 €	2 400 €		1 000 €	1 000 €	- €	
Volet information- conseil-orientation (obligatoire)	accueil France-rénov' + conseils aux ménages et conseil personnalisé + conseil renforcé	Prestation		40 000 €	40 000 €	170 000 €	14 600 €	20 000 €	5 400 €	
	conseils aux ménages et conseil personnalisé juridique et fiscal	Prestation		8 000 €	8 000 €		4 000 €	4 000 €	- €	
	pilotage et coordination des missions	Régie		50 000 €	50 000 €		19 600 €	25 000 €	5 400 €	
TOTAL				205 300 €	207 160 €		81 521 €	102 650 €	21 129,00 €	- €
Sous-total volet DT				107 300 €	109 160 €		43 321 €	53 650 €	10 329 €	- €
Sous-total volet ICO				98 000 €	98 000 €		38 200 €	49 000 €	10 800 €	- €

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Conformément à l'article L. 313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg doit modifier son tableau des emplois pour le mettre en corrélation avec ses nouveaux besoins :

Postes ouverts mais non encore pourvu

1. Création d'un poste de responsable de la Résidence Senior de Carignan
2. Création d'un poste d'animateur à 35 heures (*Résidence Senior*)
3. Création d'un poste d'adjoint technique à 25h (*Résidence Senior*)
4. Cf. point SPRH : création d'un poste de technicien / rédacteur pour le guichet unique

Changements de poste (nomination sur un poste correspondant à leur fiche de poste, suite à une réussite à un concours)

5. Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 32 heures (agent de facturation OM)
6. Poste d'animateur (cat. B) pour l'agent gestionnaire du RAM et suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Suppression de poste

7. Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème} (*Centre aquatique*)
8. Fermeture de deux postes vacants d'adjoint technique à 35 heures suite au recrutement de deux contractuels de droit public (*SICOM*)

Création de poste

9. Ouverture d'un poste d'adjoint technique supplémentaire (*Centre aquatique*) pour intégration de deux agents contractuels qui étaient en emploi aidés (non inventoriés au tableau des emplois)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 18 mars 2025 ;

Considérant le besoin de mettre à jour le tableau des emplois afin de le faire correspondre avec les besoins de la collectivité,

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à la majorité avec 3 votes contre et 6 abstentions**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que reprise en annexe à la présente délibération

MANDATE le président ou son représentant à prendre tous actes se rapportant à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.14 12:03:15 +0200
Ref:8554843-12846981-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2025-23

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	Durée Hebdo	Nombre Emplois	Postes pourvus		Postes Vacants	Secteur
					Nombre	Cadre légal		
ADMINISTRATIVE	A	Attaché Principal	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Pôles thématiques
		Attaché	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	6	5	Titulaire ou CDD	1	Pôles thématiques
			35h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Pôles thématiques
			35h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Office du tourisme
			17,5 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Office du tourisme
			B	Rédacteur	35 h	5	4	Titulaire ou CDD
	Rédacteur PPAL 2 ^e classe	35 h		1	0	Titulaire ou CDD	1	
	Rédacteur PPAL 1 ^{ère} classe	35 h		1	0	Titulaire ou CDD	1	
	C	Adjoint Administratif PPAL 2e classe	35 h	3	2	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux
		Adjoint administratif PPAL 2 ^e classe	32h	1	1	Titulaire ou CDD	0	SICOM
		Adjoint administratif	35 h	9	8	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux
			35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique
		TOTAL			35	29		6
	TECHNIQUE	A	Ingénieur	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1
B		Technicien	35 h	2	1	Titulaire ou CDD	1	
C		Adjoint Technique	35 h	2	1	Titulaire ou CDD	1	
			25h	1	1	Titulaire ou CDD	0	
			20 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	
			35 h	5	4	Titulaire ou CDD	1	SICOM
			25 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Centre aquatique
		35 h	4	4	Titulaire ou CDD	0	SICOM	
		Agent de maîtrise	35h	1	0	Titulaire ou CDD		1
Adjoint Technique PPAL 1ère classe		35 h	2	0	Titulaire ou CDD	2		
Adjoint Technique PPAL 2ème classe		35 h	5	4	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux	
		35 h	1	1	Titulaire ou CDD	1		
		35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0		Centre aquatique
TOTAL				26	18		9	
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique
	B	Educateur des APS	35h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	
	B	Educateur des APS	35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	
	TOTAL			4	4		0	
ANIMATION	B	Animateur	35 h	2	1	Titulaire ou CDD	1	Service généraux
	C	Adjoint d'animation PPAL 2e classe	35 h	0	0	Titulaire ou CDD	0	
	C	Adjoint d'animation	35h	0	0	Titulaire ou CDD	0	
	TOTAL			2	1		1	
	A	Bibliothécaire	35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Service généraux
	TOTAL			1	1		0	
Nombre d'emplois Permanents				69	53		16	

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 6 Pouvoirs : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Considérant les différents organismes extérieurs auxquels la Communauté de Communes est adhérente ou membre de droit

Vu les cotisations / contributions obligatoires à devoir au titre de l'année 2025, à savoir :

SECTEUR	ORGANISME	Montants 2024	Montants 2025
URBANISME – HABITAT	Syndicat du SCOT Nord Ardennes	36.030 €	36.030 €
	ADIL 08	1.269 €	1.333€
	Agence de l'urbanisme de la région de Reims	10.000 €	10.000€
Aménagement du territoire	ADCF	2 129,40 €	2 194,28€
	Assoc. Maires Ardennes AMDA/AMF	3 262,20 €	3.448,86€
ECONOMIE	Agence de développement économique des Ardennes	7.151,00 €	7.151,00€
	Ardennes Initiative	7 047,95 €	6.937,35€
	Synergie Ardenne Meuse	29.607,00 €	x
TOURISME	Agence Développement Touristique	25,00 €	30,00 €
	Bureau transfrontalier	1 000 €	1000 €
SOCIAL-INSERTION	Mission Locale	34 222 €	34 222 €
	Territoires zéro chômeurs longue durée (TZCLD)	500 €	500 €
ENVIRONNEMENT	EPAMA	14.991,00 €	16 868 €
	VALODEA – BP Déchets	140.313,00 €	148.070,80 €
PERSONNEL	CNAS	Cotisation automatique % sur les salaires (*)	
	Médecine du Travail du Sedanais	Cotisation automatique % sur les salaires (*)	
COMMANDE PUBLIQUE	SPL-Démat	1 576.80 €	1.576,80€
	Le CEDRE	481,20 €	481,20€
LECTURE PUBLIQUE - CULTURE	Association Interbibly	100,00 €	100 €
	Côté Cour	500,00 €	500 €
	Cotisation BDA	2 100,00 €	2 100€

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;
Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité

PREND ACTE des montants prévisionnels de cotisations / contributions obligatoires à devoir au titre de l'année 2025, aux différents organismes dans lesquels la CCPL est membre, ci-avant listés ;

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération et notamment à régler lesdites cotisations annuelles, sur présentation par les organismes susvisés d'une sollicitation formalisée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:04:40 +0200
Ref:8554931-12847127-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Le Comité Local Éducation-Économie (CLÉE) de Sedan est une structure collaborative qui vise à créer une dynamique, rapprocher les établissements scolaires et le monde économique (entreprises) sur le territoire de Sedan et ses environs. Il a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des élèves et étudiants en renforçant les partenariats locaux et en améliorant la connaissance socio-économique du territoire, tout en facilitant les relations entre emploi et la formation.

Cette structure est composée d'un ensemble d'établissements, 4 lycées, 6 collèges, le GRETA-CFA des Ardennes, la Mission locale, France Travail) ainsi que des entreprises locales, permettant ainsi à une meilleure orientation professionnelle des jeunes et à la satisfaction des besoins en compétences des entreprises du territoire. Elle est gérée par Messieurs Marc GUENIOT - Proviseur du Lycée JB Clément, Didier GIRO – Principal du Collège Turenne et Olivier GIOT – dirigeant de la société AFS (Akers Sedan).

Ses missions :

- Favoriser l'adéquation entre la formation et l'emploi local
- Promouvoir les métiers locaux
- Encourager les échanges et partenariats
- Accompagner l'orientation des jeunes

Afin de soutenir et aider le CLÉE dans ses actions, celui-ci a transmis son budget prévisionnel début janvier 2025, évalué à 14 702,75€ pour l'année 2024-2025.

Il sera équilibré avec ses fonds propres, des demandes de mécénat auprès des entreprises et des demandes de subventions auprès des partenaires comme la Région Grand-Est (pour 4 000 €), Ardenne Métropole (pour 3 000 €) et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (pour 1 500 €).

Ce comité est porté par le Lycée Jean-Baptiste Clément de Sedan, dont la structure juridique est celle d'un Établissement Public Local d'Enseignement (EPL). Une ligne budgétaire spécifique dans le budget de l'établissement a été créée.

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

DECIDE de l'octroi d'une subvention d'un montant de mille cinq cent euros (1 500 €) pour l'année scolaire 2024-2025, à verser à l'établissement public local d'enseignement du Lycée Jean-Baptiste Clément de Sedan, sis 11 rue Jean Jaurès pour le financement du Comité Local Éducation-Économie (CLÉE).

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.05.02 09:10:02 +0200
Ref:8655662-13000630-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS :</u> (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Vu le budget principal de la Communauté de Communes et le budget annexe « SICOM » ;
 Considérant la possibilité de remboursement par le budget annexe des déchets au budget principal des charges pour le compte de l'activité de gestion des déchets

Il est proposé de demander le remboursement par le budget annexe des déchets vers le budget principal de la CCPL des charges de personnel exerçant des missions pour le compte de l'activité du service déchets, déduction faite des missions exercées par le service des Ordures Ménagères pour le compte de la CCPL

Considérant le récapitulatif 2024 faisant apparaître une somme de 12 943 € pour lesdites missions décrites dans le tableau ci-après :

Part des frais CCPL 2024 à affecter sur budget 2025 SICOM		
Administration générale / service technique Personnel	% sur le budget SICOM	Montant € HT affecté au budget SICOM
Comptabilité - Ressources Humaines		
Gestionnaire Finances et RH	15%	5 729 €
Assistante comptable et Ressources Humaines	40%	14 553 €
Administration générale	10%	4 664 €
Service technique (un gardien de déchetterie)	100%	40 100 €
TOTAL		65 046 €

A DEDUIRE (missions faites par les agents du service des déchets pour le service technique de la CCPL et ramassage des ordures ménagères pour les bâtiments de la CCPL)

Agent technique	40%	14 646 €
Adjoint au responsable des déchets	20%	9 135 €
Responsable du service des déchets et technique CCPL	50%	26 322 €
Ramassage des Ordures Ménagères pour les bâtiments de la CCPL		2 000 €
TOTAL		52 103 €
TOTAL		12 943 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 mars 2025 ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;
Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité

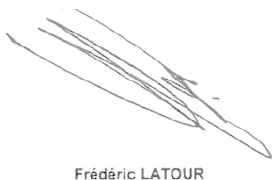
APPROUVE le versement au budget principal 2025 de la CCPL, venant du budget annexe des déchets, de la somme de 12.943 €, correspondants aux frais administratifs 2024, tels que décrits ci-dessus ;

MANDATE le Président ou son représentant délégué à prendre tous les actes relatifs à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
 2025.04.14 12:01:54 +0200
 Ref:8558500-12852283-1-D
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOU DI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUI. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Depuis la loi de finances de 2023, la répartition des attributions de compensations entre la communauté de communes et les communes doit être représentée chaque début d'année au conseil communautaire qui doit prendre acte de cette répartition. La répartition étant liée à la mise en place de fiscalité professionnelle unique en 2013, elle a subi des évolutions en 2018 avec le transfert des zones d'activités de Douzy, Carignan et Mouzon.

Depuis la répartition est automatiquement reconduite, sauf si un transfert de compétence entre les communes et la CCPL a lieu.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

COMMUNE	MONTANT
ANGECOURT	11 167 €
ARTAISE LE VIVIER	41 €
AUFLANCE	3 €
AUTRE COURT POURRON	771 €
BEAUMONT ARGONNE	23 587 €
BIEVRES	821 €
BLAGNY	94 417 €
BREVILLY	53 607 €
BULSON	1 780 €
CARIGNAN	471 966 €
CHEMERY SUR BAR	13 912 €
DOUZY (+MAIRY)	147 616 €
EUILLY	1 594 €
FROMY	775 €
HARAUCOURT	64 592 €
HERBEUVAL	556 €
LA BESACE	19 655 €
LA FERTE SUR CHIERS	3 910 €
LA NEUVILLE A MAIRE	50 €
LES DEUX VILLES	293 €
LETANNE	946 €
LINAY	555 €
MAISONCELLE VILLERS	2 048 €
MALANDRY	37 €
MARGNY	382 €
MARGUT	57 415 €
MATTON CLEMENCY	1 356 €
MESSINCOURT	1 377 €
MOGUES	1 509 €
MOIRY	4 501 €
MOUZON (+AMBLIMONT)	588 438 €
OSNES	59 419 €
PUILLY CHARBEAUX	1 194 €
PURE	40 719 €
RAUCOURT	136 265 €
REMILLY AILLICOURT	168 214 €
SACHY	424 €
SAILLY	936 €
SAPOGNE	3 373 €
SIGNY MONTLIBERT	2 040 €
STONNE	1 505 €
TETAIGNE	2 891 €
TREMBLOIS CARIGNAN	66 €
VAUX LES MOUZON	16 373 €
VILLERS	494 €
VILLY	912 €
WILLIERS	514 €
YONCQ	6 978 €
ESCOMBRES CHESNOIS	20 350 €
TOTAL	2 032 344 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 mars 2025 ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

PREND ACTE de la répartition des attributions de compensation définitives, pour l'année 2025, telle que présentée ci-dessus,

DIT QUE cette répartition sera valable chaque année, jusqu'au prochain transfert de compétence ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout acte relatif à cette délibération ;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:02:56 +0200
Ref:8555432-12847873-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ;(TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ;(YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
---	--

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à la majorité moins 2 abstentions ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

CCPL			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	586 801,49 €	13 - Subventions d'investissement	1 546 728,86 €
<i>Rbt capital emprunt</i>		<i>Subventions Etat, Région, Dépt, Ag Eau s/opérations investissement</i>	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	62 884,70 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €
<i>PLUI, PLU Carignan + étude + audits énergétiques</i>		<i>Prêt</i>	
204 - Subventions d'équipements versées	264 343,83 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	2 815 388,86 €
<i>Participation financière contrat canal des Ardennes + Voie verte Sud Ardennes</i>		<i>FCTVA</i>	
21 - Immobilisations corporelles (sauf opérations)	144 199,52 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisées	
<i>Tvx logt étudiant médecine, tvx piscine, alarmes bâtiments, matériel divers</i>		<i>Affectation de résultat</i>	
23 - Immobilisations en cours (sauf opérations)	13 904,16 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 253,36 €
		<i>Cautions s/loyers</i>	
<i>Op 20195 - Résidence Séniors à CARIGNAN</i>	2 340 787,18 €		
<i>Op 20191 - Voie verte alternative de la Chiers</i>	530 741,67 €		
<i>Op 20201 - Maison accueil Stonne</i>	99 634,88 €		
<i>Op 20212 - Construction multiaccueil DOUZY</i>	1 090 286,18 €		
<i>Op 20213 - Réhabilitation LIDL</i>	48 413,97 €		
27 - Autres immobilisations financières	63 000,00 €	27 - Autres immobilisations financières	102 906,00 €
<i>Avances remboursables (Multi accueil Douzy, dentiste)</i>		<i>Produits rembt des avances remboursables (agriculture/méthanisation + dentiste)</i>	
45 - Opérations pour compte de tiers	36 882,41 €	45 - Opérations pour compte de tiers	56 444,61 €
<i>Logements intercommunaux + affluents de la Chiers (MO déléguée)</i>		<i>Logements intercommunaux</i>	
040 - Opérations d'ordre entre section	434 184,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	1 704 408,97 €
<i>Reprise des subventions d'investissement</i>		<i>Amortissement des immobilisations</i>	
TOTAL	5 716 063,99 €		
001 - Déficit d'investissement reporté	1 124 513,85 €		
TOTAL	6 840 577,84 €	TOTAL	7 027 130,66 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 186 552.82 €			

CCPL			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 316 924,40 €	013 - Atténuations de charges	24 928,58 €
<i>Achats, entretien, services extérieurs, impôts</i>		<i>Rembt ASP, CIGAC, CPAM</i>	
012 - Charges de personnel	1 943 927,02 €	70 - Vente de produits	495 370,96 €
		<i>Entrées piscine, trop perçu multiaccueils, rbt salaires Synergie, etc.</i>	
014 - Atténuations de produits	2 192 505,74 €	73 - Impôts et taxes	4 443 497,27 €
<i>Verst attributions de compensation aux communes + FNGIR</i>		<i>Fiscalité EPCI, FPIC, Taxe de séjour</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	979 290,93 €	74 - Subventions d'exploitation	2 726 246,36 €
<i>Crédits d'intervention, subv fonct structures (ADECMR, OTPL, MILO, Escal, 3 Multiaccueils, FIAC...)</i>		<i>Dotations d'intercommunalité et compensation gpt communes</i>	
66 - Charges financières	230 693,27 €	75 - Autres produits de gestion courante	147 755,46 €
<i>Intérêts des emprunts + ICNE</i>		<i>Loyers et charges loc. bâtiments (MDS, ADECMR, 37 bis)</i>	
67 - Charges exceptionnelles	17 448,40 €	76 - Produits financiers	80 969,80 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>		<i>Mise à dispo personnel Ouvrage</i>	
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	151 381,69 €
		<i>Vente à terme ancien cabinet médical Douzy + trop perçu divers</i>	
042 - Opérations d'ordre entre section	1 704 408,97 €	78 - Reprises provisions semi-budgétaires	732,85 €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Reprise sur créances douteuses</i>	
		042 - Opérations d'ordre	434 184,00 €
		<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	
TOTAL	8 385 198,73 €	TOTAL	8 505 066,97 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 183 451,15 €
		TOTAL	10 688 518,12 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 2 303 319.39 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.14 12:02:37 +0200
Ref:8555471-12847930-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 6 Pouvoirs : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/29 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M 57 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître :

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS 2024	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2024	119 868,24 €
Excédent reporté 2023	2 183 451,15 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024	2 303 319,39 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté 2024 budget annexe Faurecia</i>	<i>9 722,20 €</i>
Excédent de fonctionnement reporté total 2024	2 313 041,59 €
INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2024	1 311 066,67 €
Déficit reporté 2023	1 124 513,85 €
Excédent d'investissement reporté 2024	186 552,82 €
<i>R 001 Excédent d'investissement reporté 2024 budget annexe Faurecia</i>	<i>259 691,82 €</i>
Excédent d'investissement reporté total 2024	446 244,64 €
ETAT DES RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses RAR investissement 2024	2 475 796,70 €
Recettes RAR investissement 2024	1 800 068,80 €
Résultat d'investissement avec reprise des RAR 2024	-229 483,26 €
AFFECTATION DE RESULTAT	
INVESTISSEMENT	
R 001 Excédent d'investissement reporté total 2024	446 244,64 €
Affectation en réserve au 1068	229 483,26 €
FONCTIONNEMENT	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté 2024	2 083 558,33 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 2 083 558,33 €
- Excédent d'investissement reporté au 001 : 446 244,64 €
- Affectation en réserve au 1068 : 229 483,26 €

Ces résultats ont été obtenus avec l'intégration des résultats du budget annexe « Centre d'essais acoustiques » qui a été clôturé au 31 décembre 2024, avec un excédent de fonctionnement au 002 à hauteur de 9 722,20 € et un excédent d'investissement au 001 d'un montant de 259 691,82 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:39:00 +0200
Ref:8561994-12857464-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
---	--

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à la majorité avec 14 voix contre et 2 abstentions ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe des déchets (SICOM), dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

SICOM

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	91 837,68 €	16 - Emprunts	- €
<i>Rembt capital emprunt</i>			
20 - Immobilisations incorporelles	2 112,00 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	18 969,12 €
<i>Etude déchetterie Mouzon (DUP)</i>		<i>FCTVA, affectation du résultat</i>	
21 - Immobilisations corporelles	7 140,48 €		
<i>Travaux déchetterie, bloc béton déchetterie</i>			
23 - Immobilisations corporelles en cours	3 789,17 €		
<i>Opération Apport Volontaire</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	- €	040 - Opérations d'ordre entre section	100 326,67 €
<i>Amortissement des subventions</i>		<i>Amortissement des immobilisations</i>	
TOTAL	104 879,33 €	TOTAL	119 295,79 €
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	002 - Excédent d'investissement reporté	244 206,29 €
TOTAL	104 879,33 €	TOTAL	363 502,08 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 258 622.75 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 919 380,16 €	013 - Atténuations de charges	7 881,87 €
<i>Fournitures, prestations de service (ARCAVI, CHIMIREC, VALODEA, SUEZ), cotisations</i>		<i>Rbt ASP, CIGAC, CPAM, SFT</i>	
012 - Charges de personnel	599 748,28 €	70 - Vente de produits	2 286 952,39 €
		<i>REOM 2024 + Rbt TIC + vente diverses (ferraille, composteurs, accès déchetteries)</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	34 848,21 €	74 - Subventions d'exploitation	422 058,79 €
<i>Admissions en non-valeur</i>		<i>Subventions VALODEA + FNCSFT</i>	
66 - Charges financières	4 117,47 €	75 - Autres produits de gestion courante	628,60 €
<i>Intérêts des emprunts</i>		<i>Trop versé sur charges</i>	
67 - Charges exceptionnelles	20 597,79 €	77 - Produits exceptionnels	13 000,54 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>		<i>Recouvrement sur admissions en non-valeur - rembt sinistres)</i>	
		78 - Reprise sur provisions	8 664,05 €
042 - Opérations d'ordre entre section	100 326,67 €	042 - Opérations d'ordre	- €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Amortissement des subventions</i>	
TOTAL	2 679 018,58 €	TOTAL	2 739 186,24 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	193 964,35 €
		TOTAL	2 933 150,59 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 254 132.01 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2024 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR

Frédéric LATOUR

Frédéric LATOUR
2025.04.14 12:03:53 +0200
Ref:8555524-12848035-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	--

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe des déchets de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

SICOM - RESULTATS 2024	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent de fonctionnement 2024	60 167,66 €
Excédent reporté 2023	193 964,35 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024	254 132,01 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Excédent d'investissement 2024	14 416,46 €
Excédent reporté 2023	244 206,29 €
Excédent d'investissement reporté 2024	258 622,75 €
ETAT DES RESTES A REALISER	
Recettes RAR investissement 2024	51 000,00 €
Dépenses RAR investissement 2024	-323 098,12 €
Solde des RAR d'investissement 2024	-272 098,12 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
R 002 Excédent de fonctionnement	240 656,64 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
R 001 Excédent d'investissement reporté	258 622,75 €
Affectation en réserve au 1068	13 475,37 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, le résultat du budget précédemment indiqués comme suit :

- Recettes de fonctionnement reporté au 002 : 240 656,64 €
- Recettes d'investissement reporté au 001 : 258 622,75 €
- Affectation au 1068 : 13 475,37 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.16 11:38:11 +0200
Ref:8577576-12880636-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance
Délibération n° 2025/32 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan »	

Délibération n° 2025/32 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe «

Copie pour impression d'activité Economique Blagny – Carignan »

Réception au contrôle de légalité le 14/04/2025 à 12h18

Référence de l'AR : 008-240800847-20250327-DEL_2025_32-DE

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à la majorité moins 2 abstentions ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan », dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

BÂTIMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES BLAGNY-CARIGNAN			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	58 527,00 €	10 - Dotation, fonds divers et réserves	11 782,12 €
<i>Rembt capital emprunt</i>		<i>Affectation de résultat 2023</i>	
		040 - Opérations d'ordre entre sections	398 863,07 €
TOTAL	58 527,00 €	TOTAL	410 645,19 €
001 - Déficit d'investissement reporté	3 020,87 €		
TOTAL	61 547,87 €		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 349 097,32 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
66 - Charges financières	25 182,55 €	77 - Produits exceptionnels	400 996,58 €
<i>Intérêts emprunt, ICNE</i>		<i>Dotation budget ppal + Vente SCI GL PRO (390 K€)</i>	
67 - Charges exceptionnelles	450,00 €		
<i>Annulation loyer décembre 2023</i>			
042 - Opérations d'ordre entre sections	398 863,07 €		
TOTAL	424 495,62 €	TOTAL	400 996,58 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	30 963,38 €
		TOTAL	431 959,96 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 7 464,34 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:01:15 +0200
Ref:8555563-12848111-1-D
Signature numérique
le Président

Delibération n° 2025/32 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe «

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/33 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « bâtiment économique Blagny-Carignan »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M 4 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « bâtiment économique Blagny-Carignan » de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

Bâtiments d'activités économiques - Résultats 2024	
 FONCTIONNEMENT	
Déficit de fonctionnement 2024	23 499,04 €
Excédent reporté 2023	30 963,38 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024	7 464,34 €
 INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2024	352 118,19 €
Déficit reporté 2023	3 020,87 €
Excédent d'investissement reporté 2024	349 097,32 €
 ETAT DES RESTES A REALISER	
Dépenses RAR investissement 2024	8 761,25 €
 AFFECTATION DE RESULTATS	
 FONCTIONNEMENT	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté 2024	7 464,34 €
 INVESTISSEMENT	
R 001 Excédent d'investissement reporté 2024	349 097,32 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 7 464.34 €
- Excédent d'investissement reporté au 001 : 349 097.32 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:38:39 +0200
Ref:8577574-12880634-1-D
Signature numérique
le Président

Délibération n° 2025/33 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « bâtiment économique

Blagny-Carignan »

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/04/2025 à 11h54

Référence de l'AR : 008-240800847-20250327-DEL_2025_33-DE

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/34 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « cellules artisanales Douzy »	

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe « cellules artisanales Douzy », dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

CELLULES ARTISANALES DOUZY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 186,08 €
		<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,83 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	24 606,00 €
TOTAL	9 383,83 €	TOTAL	29 792,08 €
001 - Déficit d'investissement reporté	263 242,18 €		
TOTAL	272 626,01 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 242 833,93 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	14 939,18 €	70 - Vente de produits	29 892,69 €
<i>Eau, assurance, TF</i>		<i>Loyers + Remboursement frais</i>	
042 - Opérations d'ordre entre sections	24 606,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	3 313,08 €
		<i>Arrondi TVA et Provision sur charges</i>	
		042 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,83 €
TOTAL	39 545,18 €	TOTAL	42 589,60 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 3 044,42€			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.14 12:01:39 +0200
Ref:8555606-12848185-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 62 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/35 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Cellules artisanales de Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « cellules artisanales de Douzy » de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

CELLULES ARTISANALES DE DOUZY - RESULTATS 2024	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté 2024	3 044,42 €
INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2024	20 408,25 €
Déficit reporté 2023	263 242,18 €
Déficit d'investissement reporté 2024	242 833,93 €
AFFECTATION DE RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
	- €
INVESTISSEMENT	
D 001 Déficit d'investissement reporté	-242 833,93 €
Affectation en réserve au 1068	3 044,42 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Affectation au 1068 : 3 044,42 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 242 833,93 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:39:07 +0200
Ref:8577592-12880664-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/36 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan »	

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à la majorité moins 1 abstention ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan » , dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

ZI CARIGNAN			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	85 720,61 €		
<i>Rembt capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	1 500 927,65 €	040 - Opérations d'ordre entre section	1 478 190,98 €
<i>Saisie stock finale</i>		<i>Saisie stock initiale</i>	
TOTAL	1 586 648,26 €	TOTAL	1 478 190,98 €
001 - Déficit d'investissement reporté	662 002,13 €	001 - Excédent d'investissement reporté	- €
TOTAL	2 248 650,39 €	TOTAL	1 478 190,98 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 770 459,41 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes	639,00 €
<i>Divisions parcellaires Gofflot</i>		<i>Rbt frais de division parcellaire Sicamo</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	0,20 €		
<i>Centimes TVA</i>			
66 - Charges financières	22 375,67 €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
<i>Intérêt des emprunts, ICNE</i>			
042 - Opérations d'ordre entre section	1 478 190,98 €	042 - Opérations d'ordre entre section	1 500 927,65 €
<i>Saisie stock initiale</i>		<i>Saisie stock finale</i>	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 375,67 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 375,67 €
<i>Transfert de charges</i>		<i>Transfert de charges</i>	
TOTAL	1 523 942,52 €	TOTAL	1 523 942,32 €
001 - Déficit de fonctionnement reporté	- €		
TOTAL	1 523 942,52 €		
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 0,20 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:02:28 +0200
Ref:8555628-12848220-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2024 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/37 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « ZI Carignan »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe de la ZI de Carignan de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

ZI CARIGNAN - RESULTATS 2024	
FONCTIONNEMENT	
Déficit de fonctionnement reporté 2024	0,20 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2024	108 457,28 €
Déficit reporté 2023	662 002,13 €
Déficit d'investissement reporté 2024	770 459,41 €
AFFECTATION DE RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté 2024	-0,20 €
INVESTISSEMENT	
D 001 - Déficit d'investissement reporté 2024	-770 459,41 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Déficit d'investissement reporté au 001 : 770 459,41 €
- Déficit de fonctionnement reporté au 002 : 0,20 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:38:53 +0200
Ref:8577596-12880672-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
---	--

Délibération n° 2025/38 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe du budget

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à la majorité moins 2 abstentions ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe « ZAC de Douzy », dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

ZAC DOUZY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	143 439,33 €		
<i>Rembt capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	2 167 904,32 €	040 - Opérations d'ordre entre section	2 148 962,68 €
<i>Ecriture stock final</i>		<i>Ecriture stock initial</i>	
TOTAL	2 311 343,65 €	TOTAL	2 148 962,68 €
001 - Déficit d'investissement reporté	1 530 853,80 €		
TOTAL	3 842 197,45 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : - 1 693 234.77 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	5 250,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes	- €
<i>Etude faisabilité aménagement partie Sud</i>			
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
66 - Charges financières	13 691,64 €		
<i>Rembt des intérêts des emprunts et ICNE</i>			
042 - Opérations d'ordre entre section	2 148 962,68 €	042 - Opérations d'ordre entre section	2 167 904,32 €
<i>Ecriture stock initial</i>		<i>Ecriture stock final</i>	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	13 691,64 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	13 691,64 €
TOTAL	2 181 595,96 €	TOTAL	2 181 595,96 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	54 875,87 €		
TOTAL	2 236 471,83 €		
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : -54 875.87 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.14 12:02:19 +0200
Ref:8555634-12848228-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Délibération n° 2025/38 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe du budget

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2024 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/39 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « ZAC de Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe ZAC de Douzy de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

ZAC DE DOUZY - RESULTATS 2024	
FONCTIONNEMENT	
Déficit de fonctionnement 2024	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté 2023	-54 875,87 €
Déficit de fonctionnement reporté 2024	-54 875,87 €
INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2024	-162 380,97 €
Déficit reporté 2023	-1 530 853,80 €
Déficit d'investissement reporté 2024	-1 693 234,77 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté	-54 875,87 €
INVESTISSEMENT	
D 001 Déficit d'investissement reporté	-1 693 234,77 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Déficit de fonctionnement reporté au 002 : 54 875,87 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 1 693 234 ,77 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:38:46 +0200
Ref:8577597-12880673-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/40 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe «Zone Industrielle de Mouzon»	

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe «Zone Industrielle de Mouzon» , dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

ZI MOUZON			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre entre section	- €	040 - Opérations d'ordre entre section	- €
TOTAL	- €	TOTAL	- €
001 - Déficit d'investissement reporté	5 405,36 €		
TOTAL	5 405,36 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : - 5 405,36 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
042 - Opérations d'ordre entre section	- €	042 - Opérations d'ordre entre section	- €
TOTAL	- €	TOTAL	- €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.14 12:03:24 +0200
Ref:8555674-12848285-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/41 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « ZI de Mouzon »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe ZI Mouzon de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

ZI MOUZON - RESULTATS 2024	
INVESTISSEMENT	
Déficit reporté 2023	-5 405,36 €
Déficit d'investissement reporté 2024	-5 405,36 €
AFFECTATION DE RESULTAT	
INVESTISSEMENT	
D 001 Déficit d'investissement reporté	-5 405,36 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Déficit d'investissement reporté au 001 : 5 405,36 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:38:32 +0200
Ref:8577598-12880674-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Gery TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/42 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe « Cellules grandes grèves – Zac de Douzy »	

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe « Cellules grandes grèves – Zac de Douzy », dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

CELLULES GRANDES GREVES - ZAC DE DOUZY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 - Immobilisations en cours	22 410,61 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	101 597,85 €
<i>Construction des 2 cellules commerciales</i>		<i>Affectation de résultat 2023</i>	
16 - Emprunts et dettes assimilés	93 333,32 €	13 - Subventions d'investissement	453 652,07 €
		<i>Solde DETR cellules 1 et 2 + FEDER</i>	
TOTAL	115 743,93 €	TOTAL	555 249,92 €
002 - Déficit d'investissement reporté	589 884,23 €		
TOTAL	705 628,16 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 150 378.24 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	5 164,89 €	70 - Ventes produits fabriqués, prestations	114 540,89 €
<i>Prime assurance, Honoraires, Entretien et réparations</i>		<i>Loyers LE MARVILLOIS et LE PRESOIR DES GOURMANDS</i>	
66 - Charges financières	7 423,50 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,35 €
<i>Intérêts échéance, ICNE</i>		<i>Centimes TVA</i>	
TOTAL	12 588,39 €	TOTAL	114 541,24 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 101 952,85 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.14 12:01:46 +0200
Ref:8555678-12848291-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Délibération n° 2025/42 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe «

présidence des grandes grèves – Zac de Douzy »

Réception au contrôle de légalité le 14/04/2025 à 12h30

Référence de l'AR : 008-240800847-20250327-DEL_2025_42-DE

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2024 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 20245/43 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « cellules grandes grèves – ZAC de Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « cellules grandes grèves de Douzy » de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

Cellules Grandes Grèves - Résultats 2024	
FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté 2024	101 952,85 €
INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2024	439 505,99 €
Déficit reporté 2023	589 884,23 €
Déficit d'investissement reporté 2024	- 150 378,24 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	
	- €
INVESTISSEMENT	
D 001 Déficit d'investissement reporté	- 150 378,24 €
Affectation en réserve au 1068	101 952,85 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Affectation en réserve au 1068 : 101 952.85 €
- Déficit d'investissement reporté au 001 : 150 378.24 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:38:25 +0200
Ref:8577599-12880675-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 51 Présents : 6 Pouvoirs : 6 Votants : 57	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/44 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe «Fermes photovoltaïques Douzy»	

Vu le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur le rapport et sur proposition de Madame la Présidente de séance et hors la présence du Président ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, hors la présence du Président, sur le rapport et la présidence de Madame Véronique DURU 1^{ère} Vice-Présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité ;

DONNE QUITUS du compte de gestion du budget annexe «Fermes photovoltaïques Douzy», dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier principal, receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel est détaillé ci-dessous :

FERMES PHOTOVOLTAIQUES DOUZY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre entre section	187 908,29 €	040 - Opérations d'ordre entre section	191 326,29 €
<i>Écriture stock final</i>		<i>Écriture stock initial</i>	
TOTAL	187 908,29 €	TOTAL	191 326,29 €
001 - Déficit d'investissement reporté	191 326,29 €	001 - Excédent d'investissement reporté	- €
TOTAL	379 234,58 €	TOTAL	191 326,29 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 187 908.29 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	7 023,30 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes	81 428,00 €
<i>Relevé topo + TF</i>		<i>Vente parcelles voirie Urano et indemnités Douzy PV 1 2 et 3 (fermes photovoltaïques)</i>	
042 - Opérations d'ordre entre section	191 326,29 €	042 - Opérations d'ordre entre section	187 908,29 €
<i>Écriture stock initial</i>		<i>Écriture stock final</i>	
TOTAL	198 349,59 €	TOTAL	269 336,29 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	73 390,35 €		
TOTAL	271 739,94 €		
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 2 403.65 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frederic LATOUR
2025.04.14 12:02:03 +0200
Ref:8555689-12848308-1-D
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Délibération n° 2025/44 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe «Fermes photovoltaïques Douzy»

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/04/2025 à 12h18
Référence de l'AR : 008-240800847-20250327-DEL_2025_44-DE

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 27 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 52 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, Mme Michelle FORTIER ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>POUVOIRS</u> : (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (OSNES) M. Daniel COLA, (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW donne pouvoir à (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE donne pouvoir à (LA FERTE/CHIEERS) M. Etienne MALCUIT. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (CARIGNAN), M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
Délibération n° 2025/45 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe «Fermes Photovoltaïques Douzy »	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Madame la Présidente de séance ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « fermes photovoltaïques de Douzy » de l'exercice 2024 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit compte administratif fait apparaître :

FERMES PHOTOVOLTAIQUES DOUZY - RESULTATS 2024	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent de fonctionnement 2024	70 986,70 €
Déficit reporté 2023	73 390,35 €
Déficit de fonctionnement reporté 2024	-2 403,65 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Excédent d'investissement 2024	3 418,00 €
Déficit reporté 2023	191 326,29 €
Déficit d'investissement reporté 2024	187 908,29 €
AFFECTATION DE RESULTAT	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté 2024	-2 403,65 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
D 001 - Déficit d'investissement reporté 2024	-187 908,29 €

A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter au budget 2025, les résultats du budget précédemment indiqués comme suit :

- Déficit d'investissement reporté au 001 : 187 908,29 €
- Déficit de fonctionnement reporté au 002 : 2 403,65 €

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tout actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.04.16 11:39:14 +0200
Ref:8577601-12880677-1-D
Signature numérique
le Président